

2022

Saison cyclonique
1^{er} juin - 30 novembre

Êtes-vous bien protégé en cas de cyclone ?

MÉTÉO

**LES MESURES DE PROTECTION
DE LA POPULATION**

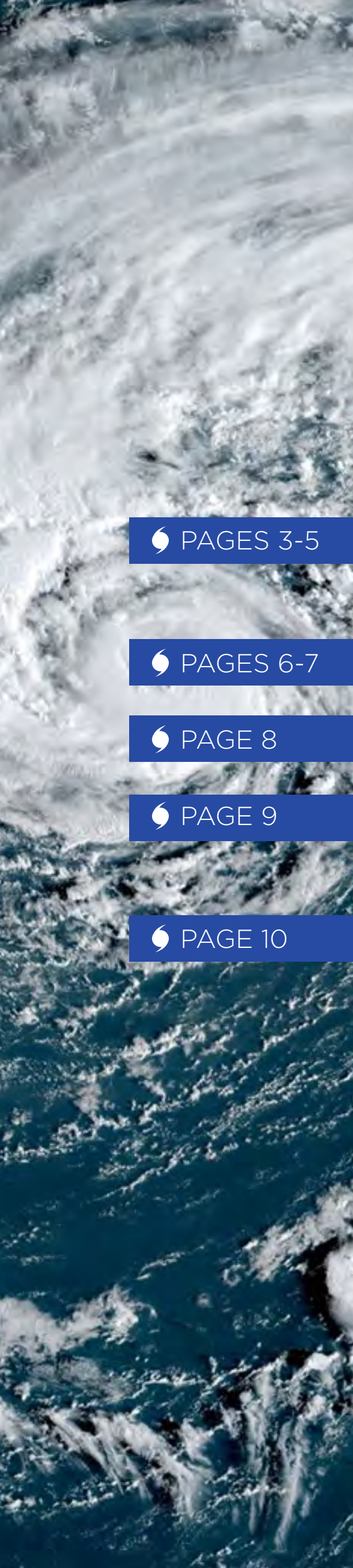
JE PROTÈGE MA MAISON

JE ME PRÉPARE

Soualiga Post.com

instructions
in English
inside



A vertical strip on the left side of the page shows a satellite image of a cyclone, with white clouds swirling over a dark blue ocean. The image is partially obscured by a blue overlay on the right.

PARTIE 1

MÉTÉO

☞ PAGES 3-5

COMMENT SE FORME
UN CYCLONE ?

☞ PAGES 6-7

SAISON 2022

☞ PAGE 8

BILAN SAISON 2021

☞ PAGE 9

COMMENT S'APPELLERONT
LES CYCLONES CETTE ANNÉE

☞ PAGE 10

EARL, UN OURAGAN QUI A DÉJÀ
IMPACTÉ LES ÎLES DU NORD

cliquez sur le
numéro de page
pour accéder
directement
à l'article

COMMENT SE FORME UN CYCLONE ?

Un cyclone est un phénomène tourbillonnaire de pression centrale très basse. Il se déplace à une vitesse moyenne de 20 à 30 km/heure. La dépression se forme lorsque des masses d'air chaud s'élèvent au-dessus de la mer dans des conditions spécifiques. Le mouvement circulaire du phénomène est assuré par l'énergie produite par l'évaporation rapide de l'eau de mer. Et c'est ce mouvement de rotation qui déclenche les vents violents.

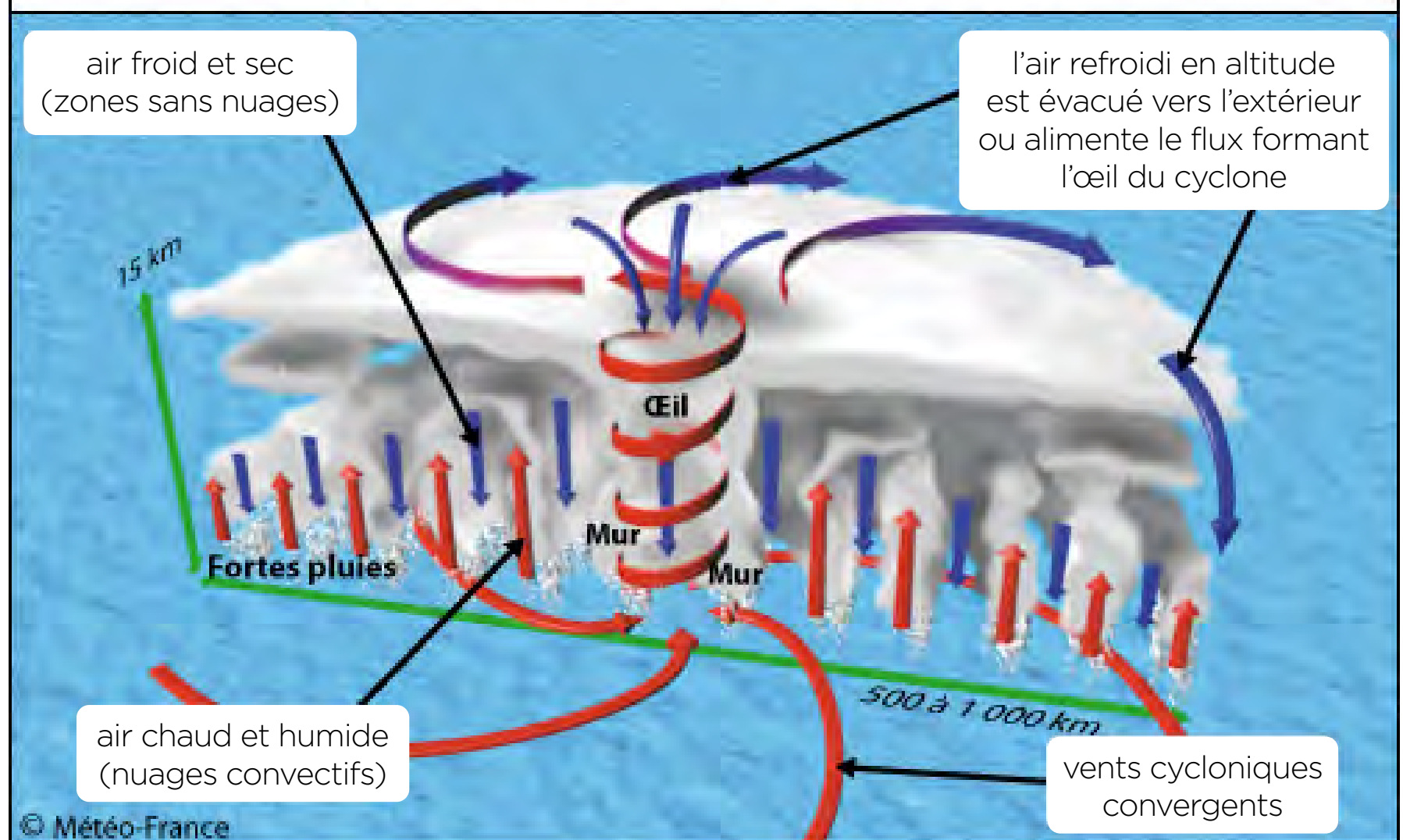
Dans l'hémisphère Nord les cyclones tournent dans le sens contraire des aiguilles d'une montre et inversement dans l'hémisphère Sud.

Le centre du cyclone est appelé œil ; c'est une zone d'accalmie. Par contre, la zone autour est constituée de cumulonimbus dont le sommet atteint 12 à 15 km d'altitude. Ce «mur» de nuages produit les effets les plus dévastateurs : les vents y soufflent jusqu'à 300 km/h et les pluies y sont diluviennes.

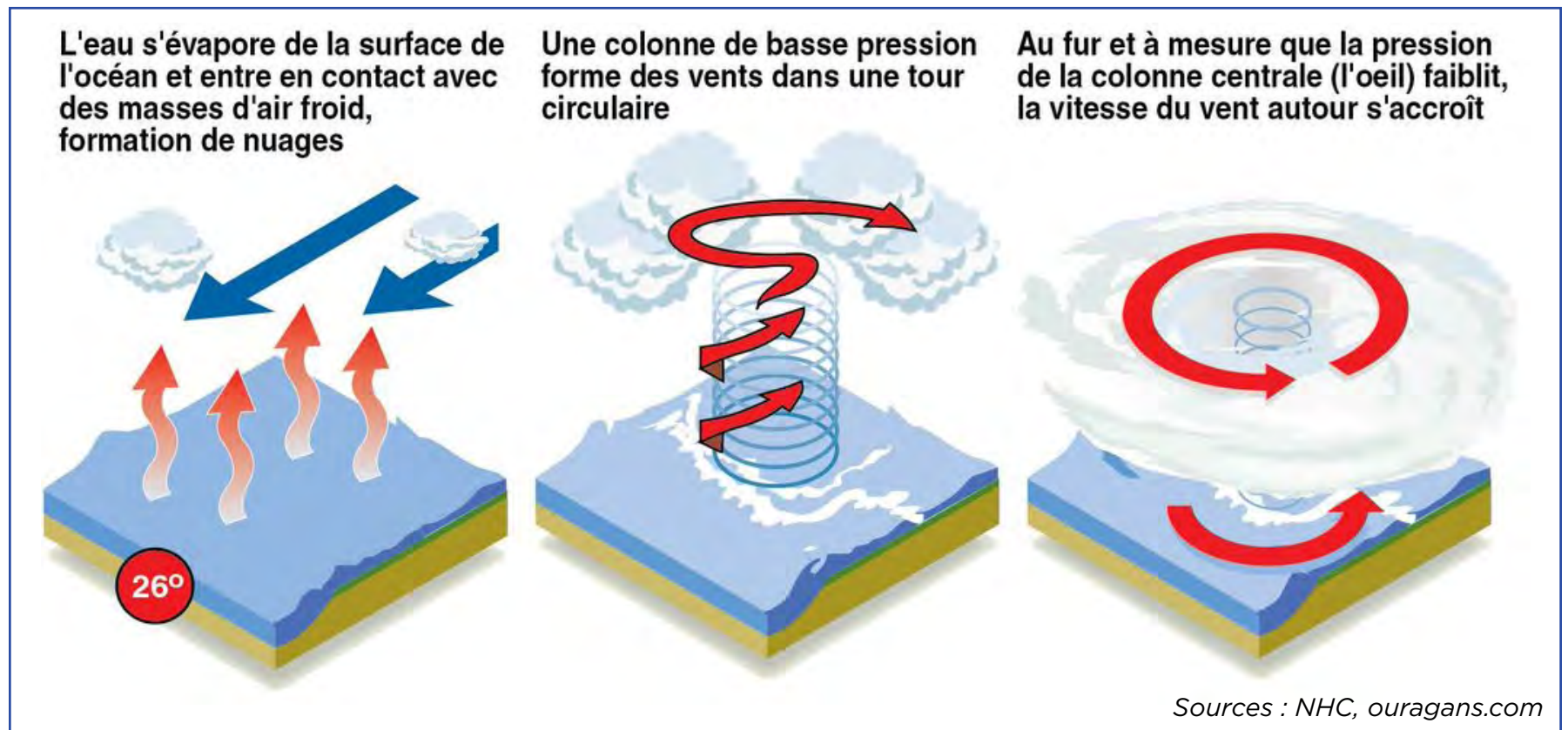
La différence entre ouragan, cyclone et typhon

D'un point météorologique, il n'y en a aucune. Il s'agit de différentes appellations selon la zone géographique. Ainsi, on emploie généralement le terme de cyclone dans l'océan Indien et le Pacifique Sud, d'ouragan dans l'Atlantique Nord, le Pacifique Nord-Est et celui de typhon en Asie et dans le Pacifique Nord-Ouest.

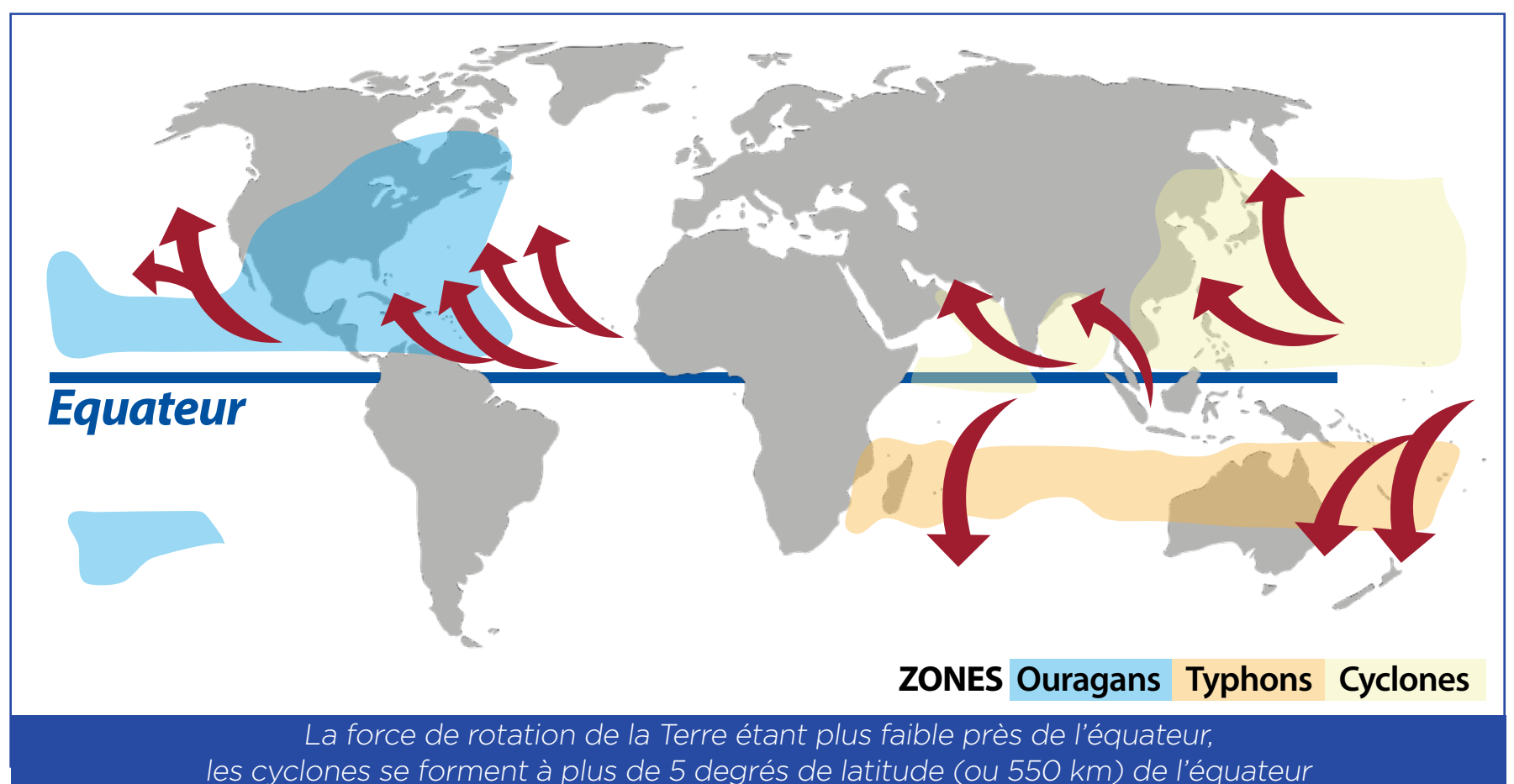
Coupe verticale d'un cyclone de l'hémisphère Nord



LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT D'UN CYCLONE :



- La température de l'océan est élevée dans les soixante premiers mètres, au minimum 26,5°C ce qui favorise une évaporation intense ainsi que des transferts d'humidité de l'océan vers l'atmosphère.
- La température atmosphérique doit diminuer rapidement avec l'altitude. L'air qui s'élève étant très humide, il génère une forte condensation lorsqu'il se refroidit en altitude, qui crée des gouttelettes d'eau.
- Le phénomène doit être suffisamment éloigné de l'Équateur pour prendre de l'ampleur ; trop près, la force de Coriolis est quasi nulle.



5 CLASSES SELON LA FORCE DES VENTS

Les cyclones sont classés en 5 catégories selon la force de leurs vents ou l'échelle de Saffir-Simpson.



CATÉGORIE 1

Vents de 119 à 153 km/h
Vagues 1,5 à 2 m
Dégâts mineurs à moyens.



CATÉGORIE 2

Vents de 154 à 177 km/h
Vagues 2 à 2,5 m
Gros dommages, arbres arrachés.



CATÉGORIE 3

Vents de 178 à 209 km/h
Vagues 2,5 à 4m
Graves dégâts aux constructions non-renforcées, toits arrachés.



CATÉGORIE 4

Vents de 210 à 249 km/h
Vagues 4 à 5,5 m
Graves dégâts sur la côte et à l'intérieur des terres.



CATÉGORIE 5

Vents de 250 km/h et plus
Vagues plus de 5 m
Phénomène rare et très dangereux.
Évacuation de la population.

*La différence
entre dépression,
tempête et cyclone*

On distingue ainsi
3 classes de phénomènes
cycloniques :

dépression tropicale
le vent est inférieur
à 63 km/h

tempête tropicale
le vent est entre
63 et 117 km/h

cyclone
le vent est au-delà
de 117 km/h

SAISON 2022

L'activité cyclonique est estimée chaque année par les scientifiques en fonction de deux principaux phénomènes : El Niño/La Niña et températures de surface de l'Océan Atlantique. 2022 est encore annoncée comme une saison plus active que la normale.

■ Un passage en El Niño très peu probable

L'océan Pacifique tropical est depuis septembre 2021 sous l'influence d'un événement La Niña modéré, avec une anomalie de température de surface de la mer légèrement inférieure à $-0,5^{\circ}\text{C}$, a observé Météo France.

En ce début de saison cyclonique, les prévisions du système multi-modèles C3S sont fortement dispersées autour de la limite entre un événement la Niña et la configuration neutre de l'oscillation australe ENSO.

Les prévisions du modèle MF-S8 de Météo-France sont plus tranchées, avec un maintien de La Niña sur toute la saison cyclonique par la quasi-totalité des membres de l'ensemble.

Le scénario privilégié par les prévisions des différents modèles dynamiques et statiques disponibles tend vers une poursuite de l'évènement La Niña modéré sur les prochains mois, avec une baisse des probabilités de La Niña sur le cœur de la saison cyclonique d'août à octobre. Le passage en El Niño est très peu probable, indique Météo France.

Rappel des corrélations habituelles

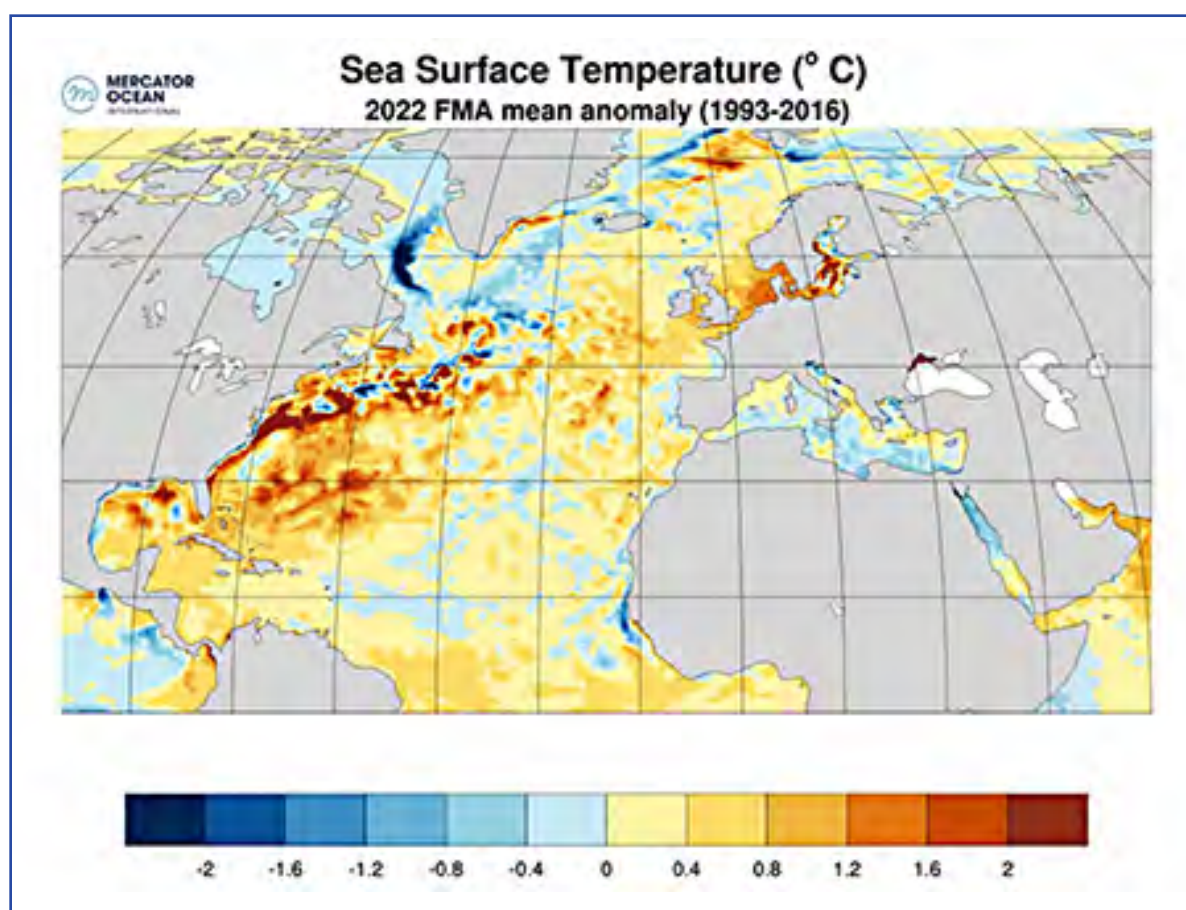
*Phase El Nino
= réduction de l'activité cyclonique.*

*Phase La Nina
= activité cyclonique supérieure aux normales.*

*Phase neutre ou incertaine
= prévisibilité faible.*

■ Températures de surface de l'Océan Atlantique

De mars à juin, les températures superficielles de l'Océan Atlantique sont «proches des normales sur la partie centrale du bassin, avec de légères anomalies négatives et positives», ont pu relever les prévisionnistes. «Sur sa partie Ouest cependant, les anomalies sont très marquées, avec des températures plus de 2°C supérieures aux normales de saison au large de la côte Est des États-Unis,



particulièrement au niveau du Gulf Stream. On note également une zone d'anomalie froide sur les côtes de l'Afrique de l'Ouest», souligne Météo France.

«Dans le Nord de l'Atlantique tropical, les températures moyennes, qui restaient légèrement plus chaudes que la normale depuis un an, présentent depuis le mois d'avril une légère anomalie négative», ajoute-t-il.

Météo-France penche pour une forte dispersion autour des normales : le scénario le plus probable semble aller vers des températures légèrement supérieures aux normales à partir de juillet-août.

«En général, ce type de configuration des températures de surface de l'Océan Atlantique Nord est associé à une saison cyclonique légèrement plus active que la normale », conclut Météo France.

■ Une activité significativement supérieure à la moyenne

Début juin, le modèle de prévision saisonnière du Centre Européen (ECMWF) prévoit une activité cyclonique significativement supérieure à la moyenne 1993-2020 sur l'Atlantique tropical. L'ECMWF s'inscrit dans la tendance générale annoncée par divers centres internationaux. En moyennant les prévisions disponibles des différents centres, on s'attendrait à un nombre total de cyclones nommés entre 14 et 22, dont 6 à 11 ouragans, 2 à 6 d'entre eux pouvant être majeurs. C'est au-dessus des nouvelles normales, calculées sur la période 1991-2020. «Les prévisions pour cette saison 2022 dépassent également les moyennes des 10 dernières années », insiste Météo France qui, toutefois, rappelle que « les incertitudes associées à ces prévisions sont encore importantes à cette période de l'année ».

BILAN SAISON 2021

UNE SAISON ACTIVE QUI A PEU TOUCHÉ LES ANTILLES FRANÇAISES

21 phénomènes cyclones ont été nommés en 2021, ce qui place cette saison au troisième rang des saisons les plus actives, derrière les années 2005 et 2020 lors desquelles 28 et 31 cyclones avaient été nommés. L'an passé, 14 tempêtes tropicales et/ou subtropicales se sont formées et 7 ouragans dont 4 majeurs, Grace (catégorie 3), Ida (catégorie 4), Larry (catégorie 3) et Sam (catégorie 4).

«2021 peut être considérée comme une saison active sur l'ensemble du bassin cyclonique au vu du nombre de cyclones mais n'est pas qualifiée de saison extrêmement active de part son ACE de 147 (en dessous du seuil de 160) et de part le nombre d'ouragan proche des normales », résume Météo France.

L'ouragan Sam a été le plus fort de la saison avec des vents de 250 km/h moyennés sur 1 minute. Il est aussi le phénomène qui a duré le plus longtemps avec *«13-14 jours de vie du 22 septembre au 4 octobre, devant l'ouragan majeur Larry avec 12 jours »*, précise Météo France. Il a représenté une menace pour les îles du Nord dont les autorités avaient invité la population à se préparer. Mais, au final, Sam est passé au nord nord-est de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Trois cyclones ont traversé les Petites Antilles : Elsa qui est passée très vite entre le Sud de Barbade et le Nord de Saint-Vincent ; le cyclone potentiel N°6, future tempête tropicale Fred, passé entre la Martinique et la Dominique de façon très désorganisée ; Grace passée un peu au Nord de la Guadeloupe et qui avait laissé craindre une remontée vers les îles du Nord.

Malgré de fortes pluies ou des épisodes de houles durant le passage de certains phénomènes à proximité, les Antilles françaises ont été épargnées.



COMMENT S'APPELLERONT LES CYCLONES CETTE ANNÉE

Un phénomène climatique est baptisé lorsqu'il atteint le stade de la dépression tropicale. Les prévisionnistes lui attribuent alors un numéro. Puis s'il continue de se renforcer pour devenir une tempête, les prévisionnistes vont alors lui donner un nom.

Les noms sont attribués par ordre alphabétique à partir d'une liste pré-établie par les services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des Membres de l'organisation mondiale de météorologie de la région concernée, puis approuvée par les organismes régionaux compétents en matière de cyclones tropicaux lors de leurs sessions annuelles ou biennales.

Six listes ont été constituées comprenant 21 prénoms chacune. Elles sont reprises cycliquement tous les six ans, la liste de 2021 était celle de 2015, celle de 2022 est donc celle de 2016. Les prénoms masculins et féminins alternent, en sachant que les Q, U, X, Y et Z ne sont pas utilisées car il est difficile de trouver des prénoms. «Si un cyclone a engendré de nombreuses victimes et/ou provoqué d'importants dégâts, son prénom est retiré de la liste

par le comité des ouragans de la région. Il est alors remplacé par un autre du même genre, débutant par la même lettre et si possible de la même origine linguistique (anglophone, hispanophone, francophone)», explique Météo France. C'est ainsi que le prénom Ida a été supprimé de la liste 2021 et remplacé par Imani en raison du très lourd bilan humain et matériel associé à l'ouragan de catégorie 4 ainsi dénommé qui a frappé les États-Unis en 2021. «Depuis 1953, année où le système actuel a été mis en place, 94 noms ont été supprimés des listes utilisées pour le bassin atlantique», note l'organisation mondiale de météorologie. Jusqu'en 2021, lorsque la liste des noms était épuisée, les prévisionnistes avaient recours à des noms issus de l'alphabet grec. Cela s'est produit deux fois, en 2005 et 2020 ; il y a deux ans, neuf cyclones ont été baptisés par de lettres de cet alphabet (Eta et Iota). Mais depuis l'année dernière, un nouveau système a été mis en place : lorsque la liste des 21 noms est épuisée, les prévisionnistes piochent dans une autre liste de noms dits complémentaires, également prédéfinie.

LA LISTE DES NOMS 2022

Alex, Bonnie, Colin, Danielle, Earl, Fiona, Gaston, Hermine, Ian, Julia, Karl, Lisa, Martin, Nicole, Owen, Paula, Richard, Shary, Tobias, Virginie, Walter.

Noms supplémentaires pour le bassin Atlantique

Adria, Braylen, Caridad, Deshawn, Emery, Foster, Gemma, Heath, Isla, Jacobus, Kenzie, Lucio, Makayla, Nolan, Orlanda, Pax, Ronin, Sophie, Tayshaun, Vivinia, Will.

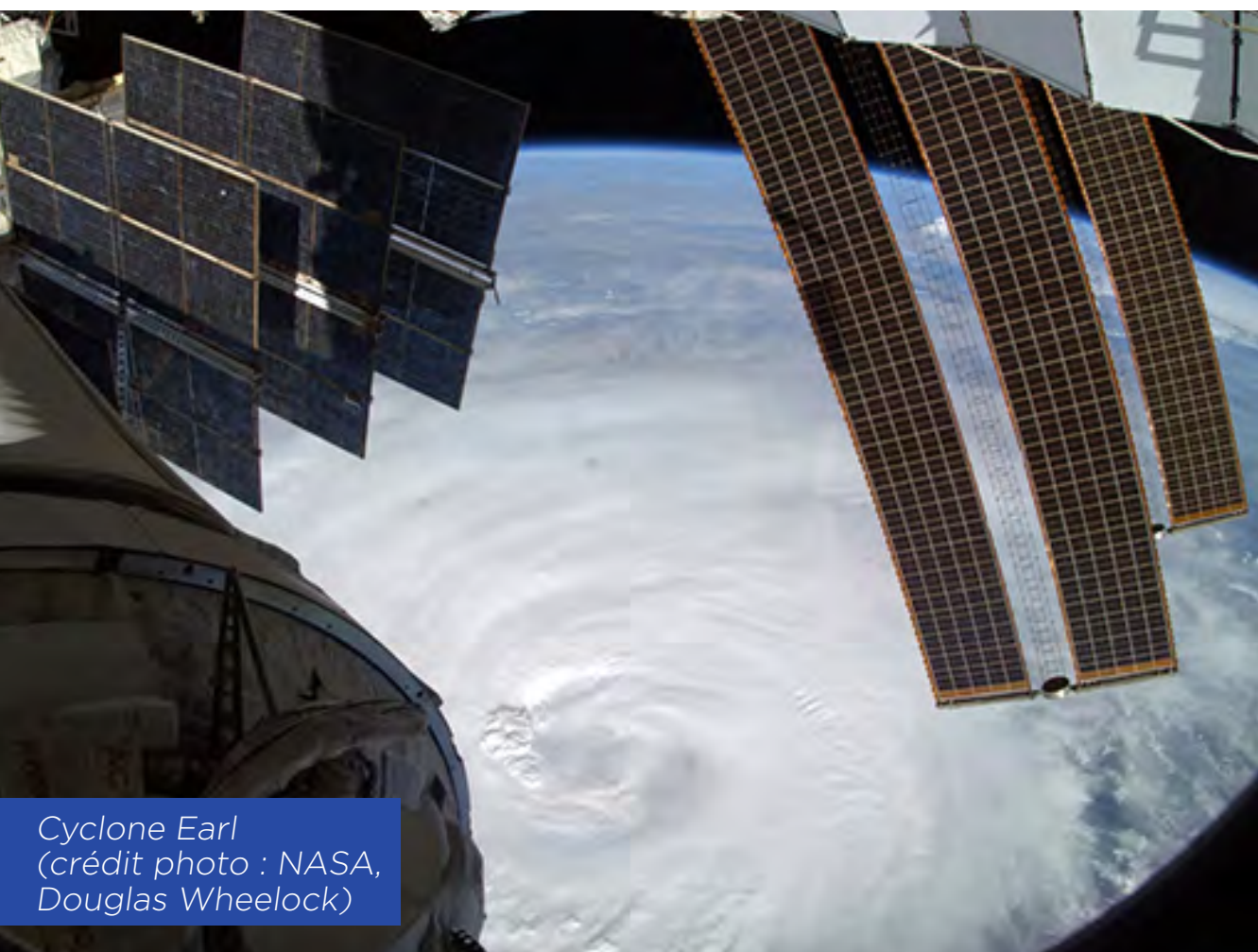
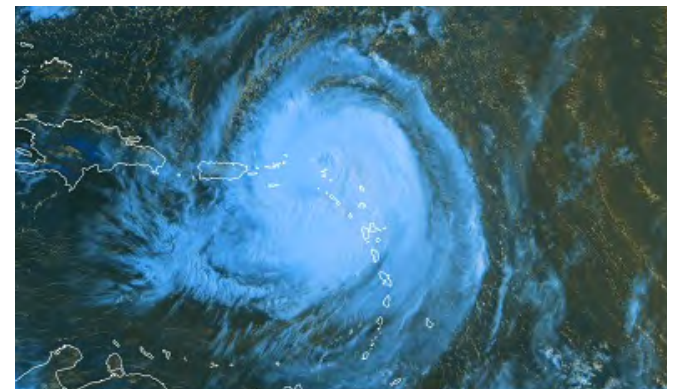
EARL, UN OURAGAN QUI A DÉJÀ IMPACTÉ LES ÎLES DU NORD

Parmi les noms auxquels les prévisionnistes auront recours pour nommer les phénomènes cette année, figure Earl. Earl a déjà été utilisé pour baptiser un cyclone qui a impacté Saint-Martin. C'était en 2010. Retour ce phénomène.

Mercredi 25 août 2010, une onde tropicale sortie d'Afrique, devient une dépression puis une tempête en quelques heures. Earl est né. Trois jours plus tard, le phénomène se situe à 1000 km de la Désirade, se déplace vers l'ouest et les prévisionnistes commencent à penser une trajectoire vers les îles du nord.

Le dimanche 29 août Earl est classé ouragan de catégorie 1 le matin, puis de catégorie 2 en début de soirée. Il génère des vents de 160 km/h en moyenne avec des rafales de 200 km/h environ. Le lundi 30 août Earl devient un ouragan de catégorie 3, son œil passe à moins de 50 km au nord-est de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Le vent atteint 170 km/h en rafale à Gustavia. Une grosse houle (6 mètres mesurée par un navire au large) et une importante la marée de tempête (estimée entre 2 et 3 m) sont observées. A Saint-Barthélemy, le port de Gustavia est submergé et la gare maritime complètement inondée. 86 mm de précipitations sont enregistrés à Grand Case et 80 mm à Saint-Jean au cours de l'épisode.



Cyclone Earl
(crédit photo : NASA,
Douglas Wheelock)

«La houle et le vent provoquent d'importants dégâts à Saint-Martin : les deux tiers de la partie française sont ainsi privés d'électricité et la totalité privée d'eau. Routes et quartiers sont inondés. Les liaisons aériennes sont suspendues », rapporte Météo France.

En fin de journée du lundi 30 août, Earl a quitté les Antilles et poursuit sa route vers l'Amérique du Nord.

MESURES DE PROTECTION DE LA POPULATION

🌀 PAGE 13

CONSIGNES EN CAS DE CYCLONE

🌀 PAGE 14

LES NIVEAUX D'ALERTE CYCLONIQUE

🌀 PAGE 15

LE RÔLE DES AUTORITÉS :

🌀 PAGE 16

ALERTE AUX POPULATIONS

🌀 PAGES 17-18

LE PLAN TERRITORIAL DE SAUVEGARDE, MAILLON LOCAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE

🌀 PAGES 19-24

EN CAS D'ALERTE : QUI FAIT QUOI À LA COLLECTIVITÉ ?

🌀 PAGE 25

EXERCICE CARAÏBES 2022

🌀 PAGE 26

PRÉPARONS-NOUS !

🌀 PAGES 27-30

RECEVOIR LES ALERTES PAR SMS

🌀 PAGE 31

LES ABRIS CYCLONIQUES

🌀 PAGE 32

TROIS SIRÈNES INSTALLÉES

LE
SAVIEZ-VOUS ?

cliquez sur le
numéro de page
pour accéder
directement
à l'article

À votre service depuis plus de 10 ans

Caraiibes Diesel Services

N'ATTENDEZ PAS D'ÊTRE DANS LE NOIR
POUR VOUS ÉQUIPER



**GROUPE
ÉLECTROGÈNE DIESEL**



TERRESTRE FIXE
de 12 à 12000 KW



0690 76 96 52

info@caraiibesdiesel.com

À droite avant le pont de Sandy Ground (en venant de Marigot)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

www.caraiibesdiesel.com

Dépannages
et assistance

24h/24

CONSIGNES EN CAS DE CYCLONE

En France plusieurs systèmes d'alertes sont en place pour prévenir les populations de l'arrivée prochaine d'un phénomène météorologique (orage, inondations, etc.). Les territoires d'outre-mer disposent de leur propre système qui identifie le danger par un code couleur (jaune, orange, rouge, violet, gris). Ce code couleur est le même quelque soit le phénomène (cyclone, fortes pluies, houle). En revanche, selon le phénomène un pictogramme est utilisé. A chaque couleur correspond un danger.

POUR LA VIGILANCE CYCLONIQUE, LES MESURES À SUIVRE SONT LES SUIVANTES :

NIVEAU « JAUNE »

- Rester vigilant et se tenir informé de l'évolution du phénomène.
- Vérifier les réserves alimentaires et matérielles (bougies, radio, piles, médicaments...).
- Eviter d'entreprendre de longues randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau.
- Ne pas prendre la mer pour une longue période sans obligation particulière.

NIVEAU « ORANGE »

- Ecouter les bulletins météo et les consignes diffusées.
- Préparer et consolider les habitations.
- Protéger les embarcations nautiques.
- Mettre à l'abri les stocks de marchandises et de denrées périssables et mettre en sécurité les chantiers pour les entreprises (démontage des grues, échafaudages...).
- Démonter les antennes de télévision et enlever autour de la maison toutes installations susceptibles d'être emportées.

NIVEAU « ROUGE »

- Rester à l'écoute des informations météo et appliquer les consignes des autorités.
- **REJOINDRE VOTRE HABITATION OU UN ABRI SÛR.**
- Eviter tous déplacements.
- Retirer ou arrimer tout objet pouvant se transformer en projectile.
- Protéger votre habitation, fermer toutes les ouvertures et issues.
- Rentrer les animaux.

NIVEAU « VIOLET »

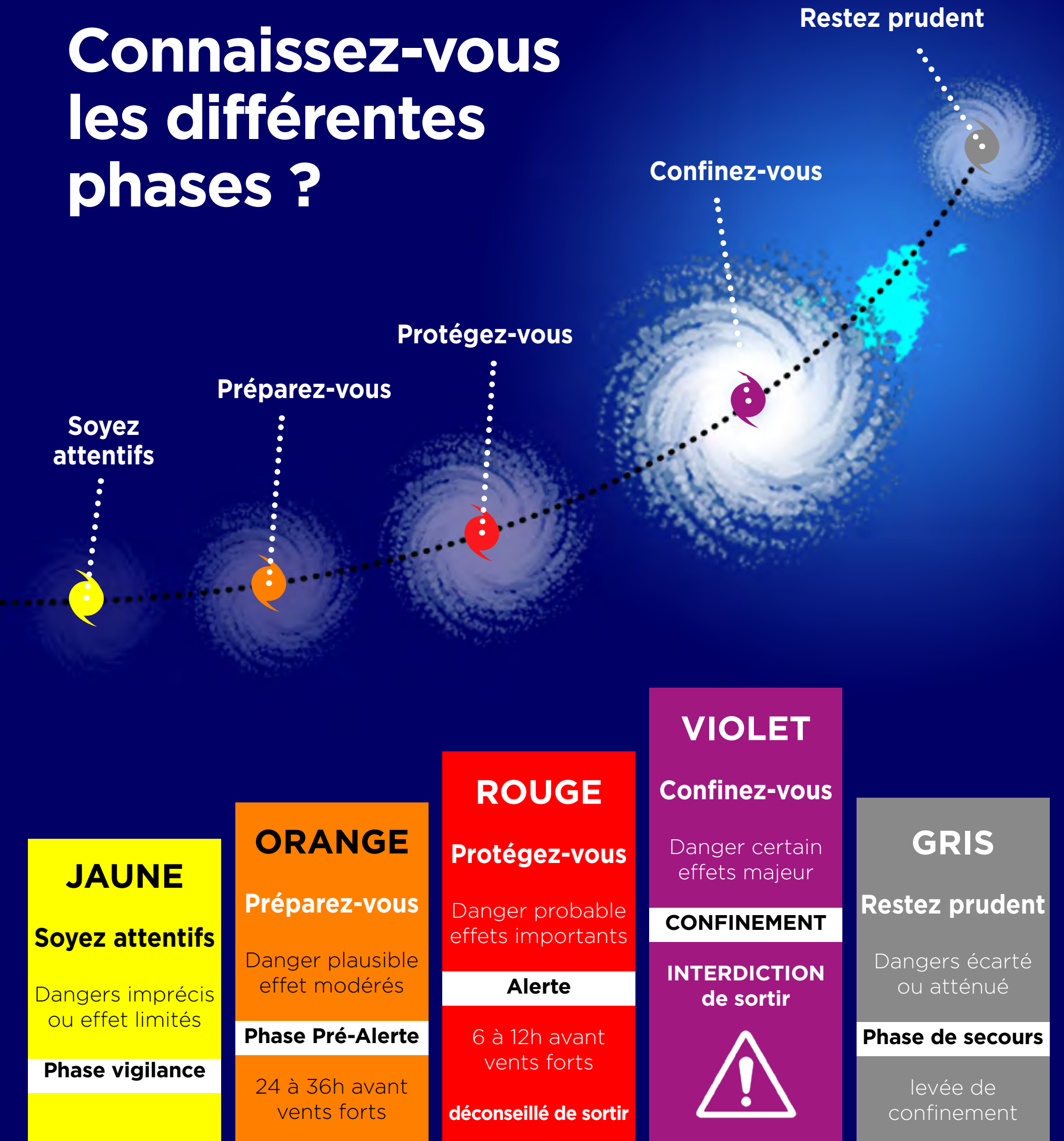
- Rester à l'écoute des conditions météo et respecter les consignes des autorités.
- Rester à l'abri et **NE SORTIR SOUS AUCUN PRÉTEXTE.**
- Se réfugier si possible dans la pièce la plus sûre de votre habitation.
- N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité.
- Interdiction de circuler à pied ou en voiture.
- Ne pas utiliser de feu à flamme nue.

NIVEAU « GRIS »

- Se tenir informé de la situation météo et des conséquences du passage du phénomène sur l'île.
- Rester prudent en sortant de l'endroit où vous étiez.
- Essayer d'établir un bilan des dégâts autour de votre habitation en restant très prudent
- Ne pas gêner les équipes de secours, et éviter les déplacements inutiles.
- Ne pas encombrer le réseau téléphonique sauf URGENCE.

LES NIVEAUX D'ALERTE CYCLONIQUE

Connaissez-vous les différentes phases ?



ALERTE AUX POPULATIONS : LE RÔLE DES AUTORITÉS

L'alerte cyclonique est un ensemble de mesures de sécurité civile visant à protéger les personnes et les biens menacés par un cyclone.

Le premier maillon de cet ensemble est le préfet. Il reçoit la menace météorologique et diffuse l'alerte à trois niveaux : aux acteurs de la gestion de la crise, à la collectivité et à la population.

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

Le préfet est le directeur des opérations. Il est doté du pouvoir de police. Il dirige et coordonne les actions de tous les intervenants et mobilise les moyens publics et privés sur le territoire. Il assure et organise la communication en informant les niveaux administratifs supérieurs, notamment la cellule interministérielle de crise à Paris.

C'est aussi le préfet qui décide du passage en telle vigilance sur les conseils scientifiques de Météo France, puis Météo France diffuse le message relayé ensuite par l'ensemble des autorités.

Le préfet dirige par ailleurs le dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile, appelé Orsec. Ce programme réunit l'ensemble des secours (pompiers, samu, gendarmes, etc.). Il est toujours placé sous la direction unique du préfet du territoire sauf si l'événement a lieu à une plus grande échelle. Dans ce cas, Orsec est déployé au niveau maritime et zonal (regroupant plusieurs régions) et placé sous l'autorité du préfet de zone. Pour nos territoires, le préfet de zone est le préfet de Martinique.



MISSIONS DE LA COLLECTIVITÉ

Selon le code général des collectivités territoriales, le rôle de celles-ci est de mettre en œuvre des mesures de protection des biens et des personnes, de participer au maintien de l'ordre public, d'assister les sinistrés (hébergement, etc.), de déblayer les routes, de gérer les déchets, de sécuriser les zones dangereuses.

Le président de la COM peut aussi prendre tout arrêté visant à protéger les populations, comme un arrêté de baignade, etc.

Pour gérer de manière efficace la crise, la Collectivité de St-Martin s'est dotée d'un plan territorial de sauvegarde ([lire ici](#)).

Durant un phénomène, la préfecture et la Collectivité activeront leur centre opérationnel, celui de l'Etat se trouve en préfecture, celui de la COM sera hébergé dans l'immeuble du port de la Samsamar. A terme, il sera installé dans le nouveau bâtiment de la médiathèque à Concordia.

LE PLAN TERRITORIAL DE SAUVEGARDE, MAILLON LOCAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Par arrêté, le nouveau plan territorial de sauvegarde (PTS) de Saint-Martin a été approuvé et appliqué le 22 mars 2020. Il définit *«l'organisation prévue par la COM pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus»*.

«Le PTS est le maillon local de la sécurité civile. C'est un outil complémentaire et compatible aux plans d'organisation de la réponse de sécurité civile (plans Orsec) et renforce donc l'organisation générale des secours. Il regroupe l'ensemble des documents de compétence de la COM pour apporter une réponse de proximité à tout événement de sécurité civile», explique la collectivité.

Si le plan Orsec est déclenché par le préfet, le PTS l'est uniquement par le président de la COM. Il peut l'être pour faire face à un événement affectant une partie du territoire ou dans le cadre d'une opération de secours d'une ampleur particulière nécessitant une large mobilisation de moyens.

Le plan territorial de sauvegarde de Saint-Martin comprend 31 fiches actions classées en trois catégories :

- 7 fiches «information» : carte des aléas, schéma général de l'alerte, zones de compétences géographiques, document d'information territorial des risques majeurs, etc.
- 10 fiches «gestion» : risques inondations/cyclonique, sismique, tsunami, sanitaire, échouage d'algues sargasses, gestion post-événement naturel, etc.
- 14 fiches «contacts» : services de l'Etat, de la COM, hébergements touristiques, médias, entreprises diverses, personnes vulnérables, personnels de santé, destinataires des bulletins de Météo France, des alertes de la préfecture, etc.



instructions in English [click here](#)

Le code de l'environnement impose aux communes d'élaborer leur document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim) ou document d'information territorial pour la COM de St-Martin (Ditrim).

Ce document consultable notamment sur le site de la Collectivité (<http://www.com-saint-martin.fr/ressources.php?categorie=122&menu=122>), a pour objectif d'informer sur les risques, naturels et technologiques, présents sur le territoire et de sensibiliser sur les conduites à tenir pour la sécurité des habitants. La COM envisage de rédiger une version adaptée aux enfants.



EN CAS D'ALERTE : QUI FAIT QUOI À LA COLLECTIVITÉ ?

Les équipes opérationnelles de la Collectivité sont réparties en plusieurs groupes : la cellule opérationnelle, le poste de commandement, l'équipe communication, les équipes d'intervention, l'équipe logistique, l'équipe juridique et financière, l'équipe administrative.

Leurs missions sont définies par le plan territorial de sauvegarde de la COM ([lire ici](#)) de manière chronologique pour chacune des équipes opérationnelles. Des «fiches actions» recensent les actions à suivre au déclenchement de l'alerte, pendant le phénomène, après le passage du phénomène.

CELLULE OPÉRATIONNELLE

Lorsqu'elle reçoit le message, elle déclenche l'alerte en interne, relaie l'information auprès des administrés et décide du déclenchement du plan territorial de sauvegarde. Elle doit aussi synthétiser et centraliser les informations qui lui sont communiquées par les différents responsables, diffuser aux différents responsables les consignes et informations reçues de la préfecture. Elle maintient aussi en permanence une liaison avec le centre opérationnel de la préfecture et conserve une vision globale de la situation. Elle peut procéder à des réquisitions si nécessaires.

LE POSTE DE COMMANDEMENT

Dès qu'il réceptionne l'alerte, le poste de commandement évalue la situation

et les besoins, avertit l'ensemble des responsables et constitue les équipes de terrain selon les besoins et l'organisation prévue. Il donne les directives aux équipes de terrain en fonctions des priorités identifiées, coordonne les actions. Il suit en temps réel les actions et les décisions. Il doit aussi anticiper les besoins de la phase suivante par une analyse de la situation.

L'ÉQUIPE COMMUNICATION

Elle diffuse l'alerte et l'information y compris aux agents à Paris et vérifie immédiatement la disponibilité des moyens humains et matériels. L'équipe de communication réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, assure la liaison avec les chargés de communication de la préfecture et la Cellule de crise à Paris. Elle gère les sollicitations médiatiques et participe à l'information des administrés. Une fois l'événement terminé, l'équipe de communication assure la communication post urgence et assure l'information des médias sur la gestion de la crise.

LES ÉQUIPES D'INTERVENTION

Lorsque l'alerte est déclenchée, les équipes d'intervention doivent aussitôt vérifier la disponibilité des moyens humains et matériels, informer les gestionnaires réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité,

téléphone...) et les chantiers en cours. Elles doivent planifier les interventions (y compris post-événement) et répartir les missions de chaque équipe et service. En cas de besoin, elles planifient l'ouverture des étangs.

À l'approche du phénomène, elles doivent terminer de sécuriser les zones dangereuses, les containers existants, superviser les intervenants extérieurs et s'assurer de l'information de l'ensemble des chantiers en cours. Après le phénomène, elles assurent les actions urgentes : maintien de réseaux publics, déblaiement et nettoyage des routes, gestion des déchets, etc.

L'ÉQUIPE LOGISTIQUE

Son rôle principal est de s'assurer que l'ensemble de la population vulnérable et des hébergeurs touristiques soient informés de l'alerte. Elle doit aussi organiser la mise en œuvre de toutes mesures de protection de la population (mise à l'abri, évacuation...) et l'approvisionnement en eau potable et denrées de subsistance aux personnes accueillies aux abris. En cas de besoin, elle peut mobiliser les associations de secourisme.

PLAN TERRITORIAL DE SAUVEGARDE – Fiches « Information »

FI-1 Caractéristiques du Territoire

Saint-Martin est une île de 90 km² située au nord de l'arc antillais, à 323 kilomètres de San Juan/Porto Rico, 260 kilomètres de Pointe-à-Pitre/Guadeloupe et à environ 100 kilomètres de la mer. Elle est partagée en deux zones géographiques par la mer, Saint-Martin, au nord et l'état autonome du royaume de Saint-Martin, au sud.

Les enjeux

- Humains : en partie française, une population totale de 36 200 habitants (décret n°2019-1546 du 30/12/2019).
- Economiques : 5 262 entités économiques en activité (CCISM 2018).
- Environnementaux : une Réserve naturelle d'environ 10 000 hectares.

PLAN TERRITORIAL DE SAUVEGARDE – Fiches « Information »

FI-2- Les cartes des aléas

Il n'existe aucun système d'alerte en place. Les différents moyens de communication peuvent être cumulés :

- Les Médias (radios, TV, Internet)
- Des mégaphones
- Les haut-parleurs des véhicules

L'alerte des populations doit être déclenchée en appliquant les consignes de sécurité, tout au long de l'évolution de la situation, tout au long de l'accompagnement levé.

Message :

- Nature de l'accident
- Consignes de sécurité
- Evolution de la situation

Téléchargeables sur www.saint-barth-saint-martin.gouv.fr

Direction de la Tranquillité Publique et de la Prévention des Risques Majeurs
Téléphone : 05 90 52 27 30 / Contact : Christophe LIEB ou ILIDGE-JENKINS Mélodie
christophe.lieb@com-saint-martin.fr / melodie.illidge-jenkins@com-saint-martin.fr

PLAN TERRITORIAL DE SAUVEGARDE – Fiches « Information »

FI-5- Schéma général de l'alerte

Dans la majorité des cas, l'alerte est envoyée au Président par le Préfet via différents moyens selon l'événement : appel téléphonique, mail, SMS, fax...

Concernant le traitement de l'alerte, il convient avant tout de s'assurer que le Président a bien reçu l'alerte car il a la responsabilité de la relayer, selon la situation, à tout ou partie des élus et du personnel territorial.

La diffusion comprend deux aspects :

- L'alerte des membres de l'organisation territoriale,
- L'alerte des populations.

PLAN TERRITORIAL DE SAUVEGARDE – Fiches « Information »

FI-6 - Les moyens d'alerte des populations

Les sirènes SAIP

Le SAIP est un ensemble structuré d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités. Son objectif est d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un événement grave imminent ou en cours. Elle doit alors adopter un comportement réflexe de sauvegarde. Son déclenchement et le contenu du message sont réservés à une autorité chargée de la protection générale de la population, de l'ordre public et de la défense civile. Sur le terrain, cette compétence est détenue par le maire et le préfet. Les systèmes d'alerte et d'informations aux populations (SAIP) permet d'avertir d'une zone donnée, d'un danger imminent et de l'informer sur la nature du risque et le comportement à tenir.

Les différentes alertes

- Le signal d'alerte**
Son module de trois séquences de 1 min 41 s séparées par un silence de 5 s.
- Le signal de fin d'alerte**
Un signal continu de 30 s.
- Le signal d'essai mensuel**
Son module pendant 1 min 41 s.

L'île de Saint-Martin possèdera prochainement des sirènes SAIP. La première phase est en cours de réalisation. En effet, trois sirènes seront implantées dans les secteurs de Marigot, Grand-Case et Quartier d'Orléans. Trois à quatre sirènes seront implantées sur le reste de l'île lors de la phase 2 afin de couvrir la majorité du territoire.

L'Alerte SMS

La Collectivité de Saint-Martin s'est dotée d'un système d'alerte par SMS. Cela permet d'avertir un plus grand nombre de personnes d'un événement imminent.

Objectifs du système d'alerte SMS :

- Alerte sur un événement ou un incident,
- Permettre l'information courante

L'inscription se fait sur le site de la Collectivité de Saint-Martin. (<http://www.com-saint-martin.fr/alerte-sms.html>)

Direction de la Tranquillité Publique et de la Prévention des Risques Majeurs
Téléphone : 05 90 52 27 30 / Contact : Christophe LIEB ou ILIDGE-JENKINS Mélodie
christophe.lieb@com-saint-martin.fr / melodie.illidge-jenkins@com-saint-martin.fr

MAJ : 9 juillet 2021

Un **exercice majeur** d'intervention aux Antilles



Le 8 juin Josepha, un ouragan de catégorie 3 impacte la Guadeloupe. Une semaine plus tard, Kenneth, cyclone de catégorie 4, passe sur Saint-Martin.

Localement, les dégâts matériels sont importants. Certaines portions de route sont bloquées par des arbres et un quartier de Grand Case a été submergé par la mer. Les transformateurs EDF ne sont pas endommagés, toutefois certains abonnés sont privés d'électricité, une casse sur le réseau d'eau est également observée à Sandy Ground. Des pillages dans les zones commerciales sont redoutés.

Vingt militaires, arrivés l'avant-veille à Saint-Martin, réalisent une reconnaissance du terrain, identifient les besoins en

matériels et en hommes et remontent les informations à leurs supérieurs qui, de Martinique où se trouve le poste de commandement, organisent déjà l'envoi de renforts. Ils doivent aussi sécuriser l'aéroport de Grand Case et la piste d'atterrissage.

Les forces armées des Antilles-Guyane arrivent et se déploient progressivement sur le territoire aux côtés des différents services de l'Etat et autres structures pour gérer la crise. Des points de contrôle sont par ailleurs installés à huit endroits en partie française par la gendarmerie et la police territoriale. La fermeture de la frontière n'est pas envisagée, les deux gouvernements essaient de coordonner leurs actions.

Voici la situation imposée aux différents acteurs de l'exercice Caraïbes 2022, «un exercice majeur d'intervention basé sur un scénario ambitieux mais réaliste comme la région et singulièrement l'île de Saint-Martin l'avaient vécu en 2017 avec le passage destructeur de Irma et Maria». «L'objectif est de mettre en pratique les procédures d'intervention rédigées sur papier, de les réviser de manière collective», explique le contre amiral Eric Aymard.

Le temps de l'exercice, un centre opérationnel mobile a été installé à l'aéroport de Grand Case ([lire ici](#)). La Croix Rouge a également participé à l'exercice afin de gérer les personnes blessées et l'évacuation de la population



([lire ici](#)). Quant aux forces armées, elles se sont entraînées en Martinique, en Guadeloupe et à Saint-Martin à assister la population mais aussi à intervenir dans des zones étrangères ([lire ici](#)).

Depuis le passage d'Irma, Caraïbes 2022 a été le premier exercice de ce genre à Saint-Martin impliquant autant d'acteurs.



Installation d'un **COD mobile** à l'aéroport



Le 15 juin, les différents services de l'Etat se sont réunis au sein du centre opérationnel département. Si, en théorie, le COD se situe en préfecture à Marigot, ce jour-ci il a été installé à l'aéroport de Grand Case. Agents, ordinateurs, téléphones satellites et autres équipements ont été déployés quelques heures le temps de l'exercice. *«On a décidé de mettre en place un COD mobile dans l'hypothèse où le bâtiment de la préfecture ne serait pas opérationnel après un cyclone»*, explique un agent de la préfecture.

Une douzaine d'agents et une représentante de la Collectivité ont simulé une gestion de crise. Recevoir les informations météo et du terrain en temps réel, les interpréter et prendre les décisions

pour protéger la population, tels ont été les objectifs du COD, chaque service devant apprécier ses failles et tester les équipements.

Les médias locaux étaient également invités à participer à l'exercice. Lors de point presse fictif, la préfecture a fait le point sur la situation et s'est entraînée à répondre aux questions des journalistes, à confirmer des informations remontant du terrain.



Evacuations : améliorer la prise en charge des populations



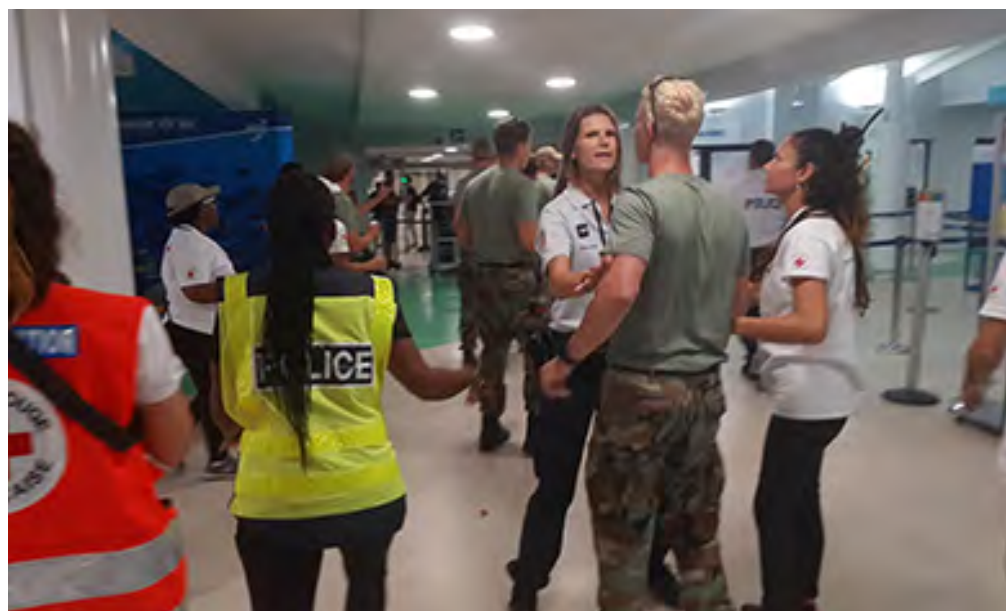
Après le passage d'Irma, l'évacuation de la population avait été compliquée. Les services de l'Etat accompagnés de ceux de la Croix Rouge ont profité de l'exercice Caraïbes pour améliorer leurs performances.

Ce jour-ci, une douzaine de militaires originaires des Pays-Bas spécialement déployés dans l'exercice, ont joué le rôle de résidents souhaitant évacuer. Un à un, ils se sont présentés à un premier guichet tenu par la Croix Rouge et la préfecture. L'agent de la préfecture avait pour mission d'enregistrer les coordonnées et l'identité de la personne et de lui indiquer le prochain vol disponible.

Les personnels de la Croix Rouge devaient eux se focaliser sur les résidents blessés et selon les cas, les orienter soit vers le local en vue d'une évacuation vers le centre hospitalier (dans la mesure où

les routes étaient praticables), soit vers le centre de vie à l'intérieur de l'aéroport, où ils étaient pris en charge.

Femme enceinte, homme blessé au bras, famille avec un chien, résident énervé et pressé de partir, les agents de la préfecture et de la Croix Rouge ont dû faire face à une multitude de situations. Les militaires hollandais ont même joué les résidents très agacés forçant un barrage de police.



L'entraînement des **forces armées**



Pour améliorer la nécessaire coordination des moyens des partenaires militaires et des services de l'Etat - responsable de l'opération de secours - ou ceux des organismes non-gouvernementaux (*World Food Program*, Croix rouge française), les forces armées ont réuni pour cet exercice des moyens conséquents dont le groupe Jeanne d'Arc, constitué du porte-hélicoptères amphibie (PHA) *Mistral* et de la frégate *Courbet*, alors en déploiement dans la zone.

Alors que les prévisions ne laissaient plus aucun doute sur la trajectoire et l'intensité du premier ouragan, les forces armées ont équipé leur poste de commandement au centre des opérations en Martinique, accueilli les moyens militaires en renforts venus de l'Hexagone (Groupe Jeanne d'Arc), de Guyane et de l'étranger. Dès que les conditions météorologiques

l'ont permis, ces équipes ont débuté l'évaluation de la situation, complétée par les constats réalisés à l'aide des avions, hélicoptères et drones. Ainsi, l'hélicoptère Dauphin et le drone S100 V2 du PHA *Mistral*, ont mené des vols de reconnaissance pour reconnaître les endroits les plus adaptés aux manœuvres amphibies de déchargement.

Les forces terrestres, incluant les *US Marines* et le *Korps Mariniers* (Pays-Bas) mais aussi les régiments du service militaires adaptés (RSMA) de Guadeloupe et de Martinique, ont reconnu les zones, déblayé les routes et distribué les secours d'urgence avec l'aide de la Croix Rouge. Un avion de transport Casa CN-235, un hélicoptère Puma des FAG, six avions MV-22 *Osprey* de l'armée américaine, l'USS Carter Hall et le *Mistral* ont été déployés et permis d'évacuer des personnes sinistrées et blessées.

Du 7 au 15 juin, l'exercice s'est déroulé en Martinique et en Guadeloupe. Puis à l'annonce du passage d'un second cyclone sur Saint-Martin, les forces armées se sont dirigées vers les îles du Nord pour simuler également l'assistance à la population. Les militaires se sont également entraînés à la Belle Créole.

L'exercice s'est terminé le 17 juin. D'une ampleur inédite, il a réuni 2500 militaires, une dizaine de bâtiments de surface et d'aéronefs et une centaine de véhicules. Il a permis aux forces armées et leurs partenaires de développer leur interopérabilité et renforcer leurs liens pour être prêts à appuyer les autorités de l'Etat dans la gestion de ce qui reste l'une des crises majeures les plus redoutées aux Antilles.





instructions in English [click here](#)



Nettoyez, sécuriser les abords de la maison, de votre jardin, élaguez les arbres situés à proximité.



Evacuez les gros encombrants (tôles, planches, ferraille) qui pourraient devenir des projectiles dangereux lors de vents forts.

Vérifiez et si besoin consolidez la toiture de votre maison, l'accrochage des tôles (remplacer ou ajouter des vis tous les 50 cm).



Vérifier les volets en absence desquels prévoyez des protections de contreplaqué pour protéger vos fenêtres et baies vitrées.

Consolidez la maison au niveau de ses issues (portes, fenêtres).



Veillez au bon entretien du système d'évacuation des eaux pluviales (chenaux, gouttières).

Si vous vivez dans une zone inondable, veillez à préparer à l'avance un système de protection qui permettra d'atténuer la pénétration de l'eau dans votre habitation (plaques en métal, sacs de sable, silicone).

Désignez une pièce sûre, sans fenêtre ou porte qui donne sur l'extérieur au cas où votre maison venait à être fragilisée.



Organisez le cas échéant votre évacuation. Choisissez la maison d'un ami ou d'un membre de votre famille et parlez-lui en dès maintenant.



Constituez et stockez, en lieu sûr, une réserve alimentaire suffisante et de longue conservation : riz, conserves, sucre, huile, biscuits... de la nourriture pour les animaux et le bébé.



Vérifiez vos assurances (habitation, voiture...).



Prévoyez une réserve d'eau potable pour la famille pour plusieurs jours (au moins 10 litres par personne).



Stockez en un lieu défini et accessible les équipements et outils susceptibles d'être utilisés après un cyclone : hache, scie, clous, marteaux, bâches, contreplaqués...



Prévoyez un poste de radio, des lampes électriques avec une réserve de piles voire même un groupe électrogène avec une petite réserve de carburant.



Disposez d'une trousse de premier secours : pansements, désinfectant, coton hydrophile, compresses, sparadrap... et vos médicaments si vous suivez un traitement médical.

Se préparer, c'est se protéger !

Assurez-vous que vous et votre entourage connaissez bien les consignes de sécurité.

RECEVOIR LES ALERTES PAR SMS

Les citoyens doivent s'inscrire pour recevoir les messages.

Mi 2018 la Collectivité a créé un nouveau système d'alerte via SMS. En cas d'événement majeur, la COM envoie aux personnes un message d'alerte et les consignes à suivre.

Conformément à la loi, c'est au citoyen de faire la démarche d'inscription. Il doit ainsi remplir le formulaire en ligne sur le site de la COM (nom, prénom, quartier, numéro de mobile) et ne pas oublier de cocher la case autorisant la COM à envoyer un message sur son téléphone portable.

Alerte physique

Le territoire a été réparti en secteurs, avec des responsables de l'alerte dans ces zones via des patrouilles de véhicules : gendarme, police aux frontières, police territoriale ainsi que l'usage de mégaphones et des messages d'alerte préenregistrés en français, anglais, espagnol et créole haïtien.



Flashez
QRcode

[Ou cliquez ici pour s'inscrire.](#)

La préfecture a aussi mis en place une alerte SMS afin d'envoyer des messages aux collectivités, à l'ensemble des institutionnels et des acteurs du territoire; la population n'est en revanche pas destinataire.



PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Abonnez-vous
à l'ALERTE SMS
de la Collectivité
pour recevoir
les vigilances **en temps réel !**

Les informations recueillies vous permettent de recevoir une **alerte immédiate** en cas d'évènement naturel (ouragan – séisme – tsunami, etc.) de la Collectivité de Saint-Martin.



instructions in English [click here](#)

[> Retour au sommaire](#)

LES ABRIS CYCLONIQUES

UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DE 1 500 PLACES ET À TERME DE 3 000

Après le passage de l'ouragan Irma, la Collectivité a été contrainte de condamner certains abris, parmi lesquels l'école Aline Hanson à Sandy Ground car elle est implantée dans une zone submersible ou certaines églises dont les structures n'étaient pas fiables. Aujourd'hui, la COM dispose de 7 sites capables d'accueillir la population en cas de cyclone ; ces sites dits abris cycloniques ont une capacité totale de 1 500 places et sont répartis sur l'ensemble du territoire.

■ Abri médicalisé

L'objectif de la COM est de disposer d'une capacité d'accueil de 3 000 places. Pour ce faire, il est prévu que les deux futurs collèges 600 et 900 à Quartier d'Orléans et à la Savane soient aussi des abris. De même que le bâtiment qui abritera la prochaine médiathèque à Concordia. Deux espaces sont prévus au rez-de-chaussée : un abri dit classique et un abri médicalisé

dont les capacités d'accueil respectives sont de 270 et 60 places. L'abri médicalisé a été conçu en concertation avec les médecins de l'hôpital et permettra d'accueillir les personnes qui sont hospitalisées à domicile notamment.

■ Autonomie complète

Les résidents qui ne se sentent pas en sécurité chez eux peuvent aller par leurs propres moyens dans l'abri le plus proche de chez eux. Lors de l'alerte rouge, un ramassage sera toutefois proposé pour les personnes ne pouvant se déplacer. Chaque abri aura «une autonomie complète» et pourra assurer la survie de 100 personnes pendant 96 heures.

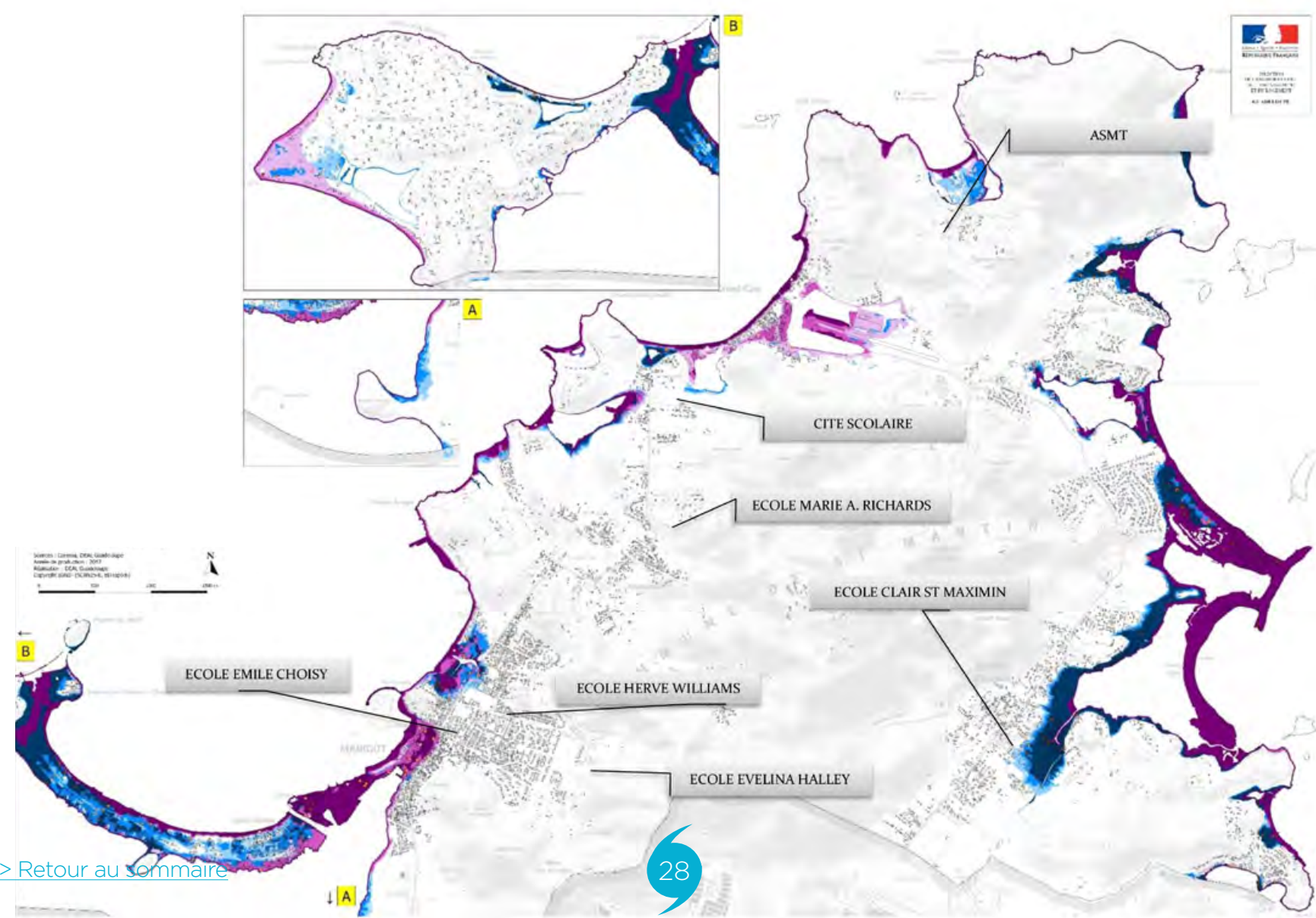
La COM a commandé sept conteneurs d'urgence, qui seront installés à proximité de chaque abri au moment du déclenchement de l'alerte rouge ; chaque conteneur comprenant des denrées et autres équipements nécessaires.



LA LISTE DES ABRIS CYCLONIQUES

En cas d’approche de cyclone, à l’annonce d’une **vigilance ROUGE**, rejoignez votre habitation ou l’abri le plus proche de chez vous.

NOM DE L'ETABLISSEMENT	CAPACITE D'ACCUEIL
SECTEUR DES TERRES BASSES À MORNE VALOIS 3 ABRIS	
Ecole Evelina Halley (Rue Jean-Luc Hamlet, Concordia)	210 personnes
Ecole Hervé Williams (Route du Spring, Concordia)	170 personnes
Ecole Emile Choisy (Rue Leopold Mingau, Concordia)	200 personnes
SECTEURS DE CRIPPLE GATE À RAMBAUD 1 ABRI	
Ecole Marie-Antoinette Richards (Rambaud)	100 personnes
SECTEURS DE LA SAVANNE À LA BAIE ORIENTALE 1 ABRI	
Cité scolaire (La Savane, Grand Case)	360 personnes
SECTEURS DE ANSE MARCEL À CUL DE SAC 1 ABRI	
ASMT (Privilège, Anse Marcel)	200 personnes
SECTEURS DE QUARTIER D'ORLÉANS À OYSTER POND 1 ABRI	
Ecole Clair Saint-Maximin (Rue Corossol, Quartier d'Orléans)	260 personnes



PROCÉDURES D'ÉVACUATION VERS LES ABRIS

La Collectivité dispose de 7 abris sécurisés ([lire ici](#)) sur son territoire pour accueillir les personnes qui ne souhaitent pas rester chez elles lors du passage d'un phénomène météorologique. Quelle que soit l'intensité du phénomène, les abris sont ouverts dès le déclenchement de l'alerte rouge.

La Collectivité propose également un service de transport des personnes intéressées par rejoindre un abri et qui ne peuvent s'y rendre par leurs propres moyens. Elle sélectionne en amont une entreprise selon la procédure des marchés publics, pour intervenir en cas de besoin. Les lieux de rassemblement et de ramassage sont prédéfinis. Après l'ouragan, les personnes seront ramenées aux mêmes endroits.

[Lire ici](#), ce dont les personnes doivent prendre avec elles.

- **Pour la zone Terres Basses / Baie Nettle / Sandy Ground**, le point de rencontre se trouve au niveau du parking de l'ancien centre culturel ; les personnes seront ensuite redirigées vers l'un des trois abris à Marigot.
- **Pour la zone Cripple Gate / Rambaud**, le point de rencontre se trouve au niveau de Mon rêve ; les personnes seront ensuite redirigées vers l'abri à l'école Marie-Antoinette Richards.
- **Pour la zone de la Savane Grand Case**, le point de rencontre se trouve au niveau de l'école Elie Gibbs ; les personnes seront ensuite redirigées vers l'abri à la cité scolaire.
- **Pour la zone Anse Marcel / Cul de Sac / Mont Vernon**, le point de rencontre se trouve au niveau de l'ex supérette Cocci Market sur la route de Cul de Sac ; les personnes seront ensuite redirigées vers l'abri à la cité scolaire.
- **Pour la zone Quartier d'Orléans / Oyster Pond**, le point de rencontre se trouve au niveau des terrains de tennis ; les personnes seront ensuite redirigées vers les abris à l'école Clair Saint-Maximin et la cité scolaire.

LES ZONES VULNÉRABLES ET LES PROCÉDURES D'ÉVACUATION

A L'ANNONCE D'UNE VIGILANCE ROUGE

Départ de Mon Rêve en direction de Marie A. Richards

Départ d'Elie Gibbs en direction de la Cité Scolaire

Départ de l'ex Cocci Market en direction de la Cité Scolaire

Départ de la MJC en direction des 3 abris de Marigot

Départ des tennis en direction de Clair St-Maximin puis la Cité Scolaire

[> Retour au sommaire](#)

CONSIGNES D'UTILISATION D'UN ABRI SÛR

Si vous prévoyez d'occuper un abri sûr vous devez :

Vous munir de quelques provisions telles que :

- briques de jus et/ou de lait
- pain, biscottes, biscuits
- barres énergétiques, barres de chocolat...

Vous munir de matériels utiles tels que :

- effets personnels (nécessaire de toilette, serviette, rechange, couverts...)
- draps ou couvertures
- une trousse de secours
- lampe de poche et transistor à piles

Penser à amener :

- vos pièces d'identité
- vos documents importants
- vos médicaments et la prescription en cas de traitement médical en cours
- votre carnet de santé et/ou de vaccination

Si vous avez des enfants en bas âge prévoir tout le nécessaire :

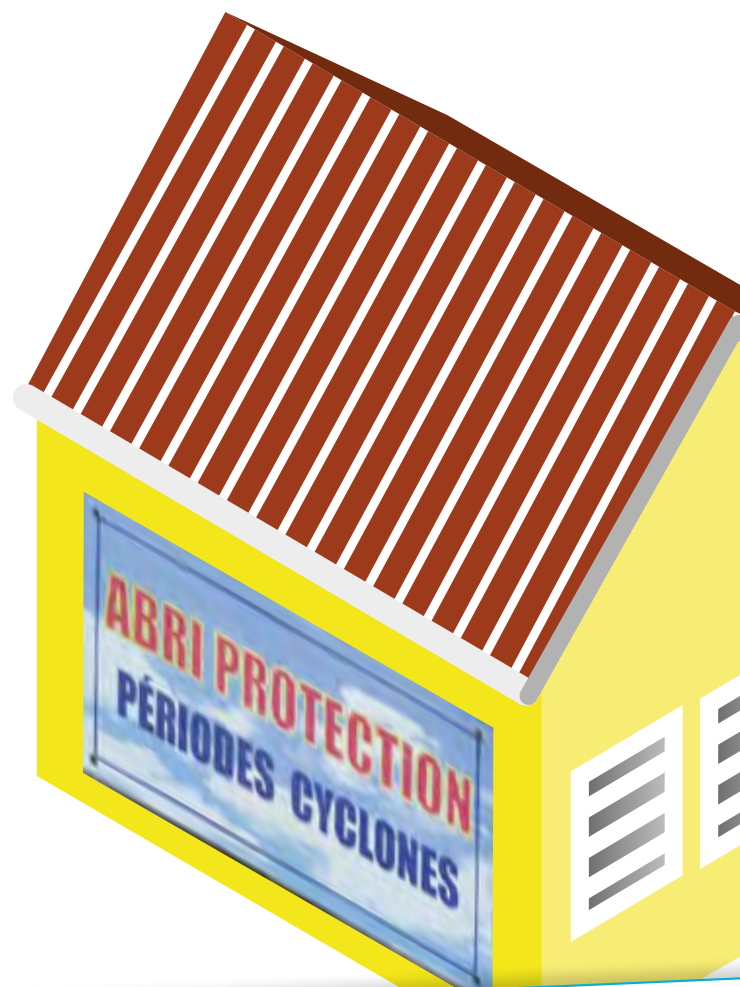
- alimentaire (lait, biberon, petits pots...)
- de confort (cuvette en plastique, produits de toilette, change...)
- médical (traitement en cours d'urgence)

Si vous suivez un traitement médical lourd ou si vous avez des problèmes de santé importants :

- vous rapprocher de votre médecin traitant ou de l'hôpital qui jugera de la conduite à tenir

Lorsque vous quittez votre domicile :

- prévenir vos voisins, famille et amis de votre destination
- sécuriser au mieux votre logement (couper l'électricité et le gaz, rentrer les objets mobiles...)



Attention

Dans un abri sûr :

- les règles de vie en société **sont de rigueur** (civisme, hygiène, convivialité, respect de l'autre)
- l'alcool et le tabac **sont interdits**
- l'usage de feu, d'armes ou d'objets tranchants est **à proscrire**
- le confinement **est obligatoire** et s'applique à tous
- les responsables désignés par la Collectivité sont les **seuls interlocuteurs** du Poste de Commandement
- la présence d'agents de Police Territoriale sera envisagée pour le bon ordre et la sécurité

TROIS SIRÈNES ONT ÉTÉ INSTALLÉES À SAINT-MARTIN

En métropole les communes sont dotées d'un système d'alerte et d'information des populations (SAIP), soit de sirène. A l'origine, ces sirènes devaient permettre de prévenir les populations d'une menace aérienne après la seconde guerre mondiale. Les territoires ultramarins n'étant pas concernés par ces risques, ils n'en ont pas bénéficié.

Toutefois, ces dispositifs apparaissent pertinents en outre-mer pour avertir les populations en cas d'alerte cyclonique, tsunami. La protection des personnes étant une compétence étatique, c'est à l'Etat de déployer ce type d'équipement. Une réflexion a été engagée pour installer les sirènes nouvelles sirènes dans les années 2010 mais ne s'est pas concrétisée.

Le passage de l'ouragan Irma a relancé la donne et l'Etat a acquis trois sirènes pour le territoire de Saint-Martin. Il les a fournies à la Collectivité à qui il est revenu de les installer. Cela a été fait par la société Eiffage entre le 17 et le 20 mai dernier. Les trois sirènes ont été installées à Marigot, Grand Case et Quartier d'Orléans. *«Des tests seront réalisés mensuellement, afin de veiller au maintien du bon fonctionnement des systèmes d'alerte. Comme en France métropolitaine, ce sera le premier mercredi de chaque mois, à midi »*, précise la Collectivité.

Les sirènes sont déclenchées à distance selon une décision du Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), instance de commandement de gestion des crises de la sécurité civile, sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Elle peut être déclenchée depuis Paris ou localement par le préfet ou le président de la COM.

Des agents de la préfecture ont suivi début juin une formation d'utilisation de ces outils.

Si ces trois premiers dispositifs ont été financés par l'Etat, la Collectivité envisage d'en acquérir au moins deux autres pour en installer dans les secteurs de Sandy Ground/Baie Nettle et Cul de Sac/Anse Marcel.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LES CYCLONES TROPICAUX, ALÉAS LES PLUS MEURTRIERS

Entre 1970 et 2019 dans le monde, 1 945 catastrophes ont été attribuées à des cyclones tropicaux, pour un total de 779 324 décès et 1,4 billion de dollars américains de pertes économiques.

17 % des catastrophes météorologiques répertoriées sont des cyclones tropicaux. Avec les sécheresses, les cyclones tropicaux sont les aléas les plus meurtriers en ayant causé 38 % des décès attribués à des catastrophes entre 1970 et 2019 (34 % pour les sécheresses).

Dans la Caraïbe, la tempête la plus meurtrière a été Jeanne en 2004 en Haïti où elle a fait 2754 morts.

De tous les aléas, les cyclones tropicaux ont généré les pertes économiques les plus importantes : 38 % leur sont imputables entre 1970 et 2019. Dans la Caraïbe, l'ouragan ayant causé le plus gros préjudice économique est Maria à Porto Rico avec 69,38 milliards USD de pertes.

(source : Atlas de la mortalité et des pertes économiques dues à des phénomènes météorologiques, climatiques et hydrologiques extrêmes entre 1970 et 2019)

L'INTÉRÊT DE L'ALERTE PRÉCOCE

La Commission mondiale sur l'adaptation explique dans son rapport «Adapt now : a global call for leadership on climate resilience », que les systèmes d'alerte précoce multiplient le retour sur investissement pratiquement par dix, soit davantage que toutes les mesures d'adaptation répertoriées dans la publication. Elle indique aussi que le seul fait d'avertir 24 heures à l'avance de l'arrivée d'une tempête ou d'une vague de chaleur peut réduire de 30 % les dommages qui s'ensuivent, et qu'en dépensant 800 millions de dollars américains pour de tels systèmes dans les pays en développement, des pertes comprises entre 3 et 16 milliards de dollars américains par an pourraient être évitées.

Lire le rapport (en anglais) : [cliquez ici](#)

PARTIE 3

JE PROTÈGE MA MAISON

☪ PAGE 34

SE PRÉPARER,
C'EST AUSSI ANTICIPER

☪ PAGE 35

QUE DOIS-JE FAIRE AU DÉBUT
DE LA SAISON CYCLONIQUE ?

☪ PAGE 38

COMMENT ÉLAGUER UN ARBRE
PROCHE D'UN FIL ÉLECTRIQUE

☪ PAGE 41

LOCATAIRE - PROPRIÉTAIRE :
LES RESPONSABILITÉS DE CHACUN

☪ PAGE 47

QUE COUVRE MON ASSURANCE ?

☪ PAGE 49

QU'EST CE QUE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE ?

☪ PAGES 50-51

EN QUOI LE RÉGIME CAT NAT
A ÉTÉ RÉFORMÉ

*cliquez sur le numéro de page
pour accéder directement à l'article*

consultez les
CONSEILS DES PRO...

*cliquez
sur l'icône*



ASSURANCE

Allianz



IMMO

EMOTION
CARIBBEAN REAL ESTATE



JARDIN



VOLET

ISD

SE PRÉPARER, C'EST AUSSI ANTICIPER

Etre prêt pour l'arrivée d'un cyclone ne signifie pas uniquement avoir mis en sécurité sa maison quelques heures plus tôt.

A quelques heures de l'arrivée d'un cyclone, il est recommandé de mettre en sécurité sa maison, par exemple de retirer la parabole du toit, de poser des planches de bois ou de métal sur les ouvertures de son habitation, de ranger tout objet pouvant devenir un projectile, etc. Certaines tâches ne peuvent en effet être accomplies qu'à quelques heures de l'arrivée d'un phénomène. En revanche, un nombre certain d'actions peut aussi être anticipé. Voire doit être anticipé.

Parmi les comportements à adopter le plus tôt possible, ceux de constituer un stock alimentaire, l'achat des matériaux pour sécuriser

la maison, l'entretien de son jardin, etc.

L'intérêt d'anticiper est double. D'une part cela permet aux citoyens de moins paniquer et de s'affoler à l'annonce de la première vigilance, d'autre part cela permet aux supermarchés, magasins de bricolage et autres de gérer les stocks de marchandises.

Enfin, il convient d'élaguer régulièrement ses arbres et d'évacuer régulièrement ses déchets pour ne pas être débordés au dernier moment.

Rôle clé des citoyens

- Le nettoyage des propriétés
- La mise en sécurité de la famille
- Les réserves à constituer en suivant scrupuleusement les listes d'urgence
- L'organisation avec la famille et les amis en cas de phénomène



QUE DOIS-JE FAIRE AU DÉBUT DE LA SAISON CYCLONIQUE ?

Élaguez les branches d'arbres situées trop près de votre maison et pouvant céder à de fortes rafales de vent

Toutes vos toitures en tôles ondulées doivent être vérifiées et solidement fixées

Retirez vos antennes de télévision

Nettoyez vos gouttières et débouchez si nécessaire les tuyaux d'évacuation d'eau non protégés

Prévoyez la protection de vos baies vitrées par des panneaux de bois amovibles

Haubanez vos toitures et vos pergolas

Vérifiez et consolidez les grillages, rambardes, portails qui délimitent votre terrain

volet

Comment être sûr que ses volets soient garantis anti-tempête ?

Installer des volets roulants et jalousies anti-tempête semble une évidence. Mais comment être assuré de leur qualité et de leur résistance. L'entreprise locale ISD nous explique comment les tests sont réalisés et les signes de reconnaissance.

«Système de volet anti-tempête». ISD implantée à Saint-Martin depuis 6 ans, met en exergue cet atout dans la présentation de ses produits. L'entreprise locale a en effet fait le choix de se fournir en matériaux de première qualité et résistants à des vents de forte tempête.

Les volets en aluminium qu'elle fabrique et pose, ont tous été testés par le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) en conditions réelles à la demande de son fournisseur.

Le test s'est déroulé dans un laboratoire en Isère en métropole,

en deux étapes. Tout d'abord, il s'est agi de vérifier la fonctionnalité du volet roulant tel qu'assemblé à Saint-Martin, puis de vérifier sa résistance au vent.

matériaux de première qualité et résistants à des vents de forte tempête

Ces essais sont réalisés selon une méthode définie par la norme NF EN 1932 (lire ci-dessous). Le volet qui n'avait pas de barre de renfort au centre du tablier, a été soumis à une pression montante et, phase par phase, il a été observé si le tablier et les dispositifs de verrouillage présentaient des déformations et si le tablier sortait de ses organes de fixation.

A partir d'une pression de 2 900 Pa, des déformations du tablier ont commencé à être constatées ce qui a stoppé le test.



Un rapport d'expert du CSTB a ainsi attesté de la résistance au vent soufflant en catégorie 5 des volets roulants.

Contactez votre spécialiste

ISD

0690 55 28 40

email : isd97150@gmail.com

Qu'est-ce que la norme NF EN 1932 ?

La présente norme définit les méthodes d'essai permettant d'évaluer les performances de résistance au vent des fermetures et des stores extérieurs destinés à être installés dans les bâtiments devant des fenêtres, des portes ou des façades et livrés sous la forme d'ensembles complets. La présente norme s'applique :

- AUX FERMETURES : volet roulant, store vénitien extérieur, volet battant, persienne, persienne coulissante, jalousie et volet coulissant (y compris celles dotées d'un système de projection) ;

- AUX STORES EXTÉRIEURS : store banne, store à pantographe, store à projection à l'italienne, marquisolette, store à enroulement vertical, store de façade, store de véranda, store de fenêtre de toit, store de pergola et moustiquaire ;
quelle que soit la nature des matériaux constitutifs, dans les conditions de fonctionnement normal et mis en œuvre conformément aux instructions d'installation du fabricant.
(source Afnor)



ISD

**FABRICATION
INSTALLATION
DÉPANNAGE**



**FENÊTRE
BAIE VITRÉE
GARDE-CORPS**



**SYSTÈME DE VOLET
ANTI-TEMPÊTE !**

JALOUSIE SÉCURIT



**TESTÉ EN
SOUFFLERIE
CATÉGORIE 5**



PORTAIL



ALUMINCO
ALUMINIUM BUILDING SYSTEMS

CSTB
le futur en construction



FABRICATION LOCALE & POSE DANS LA SEMAINE

 **RONDPOINT HOPE ESTATE** |  **+590 690 55 28 40** |  **isd97150@gmail.com**

COMMENT ÉLAGUER UN ARBRE PROCHE D'UN FIL ÉLECTRIQUE

Après le passage d'un cyclone, la distribution de l'électricité peut être interrompue non pas en raison de dommages causés à l'usine de production mais à cause de câbles qui ont été sectionnés par la chute d'un arbre. C'est pourquoi EDF rappelle qu'il «est nécessaire d'élaguer les arbres à proximité des lignes électriques tout au long de l'année et en particulier au début de la période cyclonique».

Une branche est considérée trop près d'un fil si elle se trouve à moins de 3 mètres des fils électriques basse tension en conducteurs nus, 5 mètres des fils électriques moyenne tension en conducteurs nus et 10 mètres des fils électriques haute tension en conducteurs nus. Si une de ces valeurs est inférieure, l'élagage devient obligatoire.

Le propriétaire doit tailler l'arbre si celui-ci est planté dans un domaine privé mais débordé sur le domaine public où le câble est ou si l'arbre, planté en domaine privé ou public, après la construction de la ligne électrique, ne respecte pas les distances réglementaires. L'élagage est à la charge du propriétaire. Si EDF se trouve contraint de réaliser cet élagage (notamment pour des raisons de sécurité), la charge financière sera alors répercutée auprès du propriétaire, précise EDF.

Le propriétaire doit au moins 12 jours avant le début des travaux, transmettre à EDF une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (document « cerfa » N°14434*02).

[Téléchargez ici la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux](#)

Si l'arbre est sur le domaine public, le propriétaire est la collectivité, sauf s'il a été planté avant la construction de la ligne, auquel cas les travaux d'élagage appartiennent à EDF.

Le propriétaire de l'arbre est responsable des dégâts causés.

Quelques règles de sécurité à respecter

- Ne réalisez pas d'élagage aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'EDF-
- Ayez recours à des entreprises spécialisées
- Ne touchez jamais une branche en contact ou très proche d'une ligne
- Ne vous approchez pas ou n'approchez pas des objets situés à moins de trois mètres d'une ligne
- Toute personne constatant qu'un arbre menace de tomber sur une ligne électrique doit prévenir le plus rapidement possible EDF au 0800 333 974

C'est la saison cyclonique : pensez à **élaguer vos arbres** !

Sécuriser sa maison doit faire partie des priorités de la population en période cyclonique. Si cette mesure passe par le rangement de tout objet pouvant se transformer en projectile, elle passe aussi par l'entretien de son jardin.

LA MEILLEURE PRÉCAUTION : L'ÉLAGAGE DES ARBRES

Jardinia, présent sur l'île depuis plus de 30 ans, nous explique l'importance d'entretenir son jardin. Les branches qui volent peuvent causer des dommages à nos biens (habitation, véhicule...) ou à ceux de votre voisinage. Il est donc recommandé de tailler les arbres, surtout ceux qui sont proches des maisons et des câbles. Vous limiterez non seulement la prise au vent, mais vous empêcherez aussi aux feuilles de boucher les gouttières et favoriserez l'écoulement des eaux pluviales.

L'élagage permet également aux arbres d'être dans des conditions optimales pour supporter les vents et les pluies.

L'ÉLAGAGE, À RÉALISER SEUL OU AVEC UN PROFESSIONNEL ?

Si un particulier peut tailler un petit arbre, il est préférable qu'il fasse appel à un professionnel lorsqu'il s'agit d'un arbre de grande taille. Il faut alors non seulement être équipé du matériel adéquat, mais aussi appliquer certaines règles de sécurité.

L'élagage doit être fait de la meilleure façon possible, tant pour éviter tous dangers, mais aussi pour que l'arbre soit bien soigné. En effet, il faut tenir compte de sa variété, de son implantation ou encore de son âge. Mal taillé, un arbre peut développer des maladies ou le cas échéant mourir. De plus une taille régulière assurera sa vitalité et sa longévité. Un professionnel est ce qu'il vous faut pour effectuer l'abattage et l'élagage de vos espaces verts dans les règles de l'art.

Contactez votre spécialiste

Jardinia

06 90 61 68 60

email : pierre@jardinia.net



**ELAGUER DES ARBRES
NÉCESSITE UNE FORMATION
ET UNE EXPÉRIENCE**



**N'OUBLIEZ PAS DE CUEILLIR
LES FRUITS AUX ARBRES**

Au service de vos jardins depuis 1986



Une équipe de 10 jardiniers professionnels



CRÉATION



ENTRETIEN



ARROSAGE AUTOMATIQUE



ELAGAGE



TERRASSEMENT

Contactez-nous !

pierre@jardinia.net - 06 90 61 68 60

LOCATAIRE - PROPRIÉTAIRE : LES RESPONSABILITÉS DE CHACUN

En louant un bien, un propriétaire a des devoirs et responsabilités de même que le locataire. Si le logement subit un sinistre lors du passage d'un cyclone, chacun doit accomplir des démarches.



Cela peut paraître évident mais ce n'est pas toujours mis en pratique à Saint-Martin : lorsqu'un propriétaire loue son bien à une personne, il doit rédiger un bail en bonne et due forme et le faire signer au locataire avant que celui-ci n'emménage.

En emménageant, le locataire a également l'obligation de souscrire à une assurance logement et de fournir l'attestation au bailleur. Si vous passez par une agence immobilière, ce document est l'une des pièces demandées par le professionnel. Cette assurance couvre des dégâts que le locataire peut causer au logement ainsi que les dégâts causés à ses effets personnels par un sinistre, notamment un cyclone. Elle est indépendante de celle souscrite par le propriétaire, celle-ci couvre les dégâts causés au bâtiment en lui-même.

A noter...

Pensez à télécharger ou à disposer facilement de vos dernières d'électricité, internet et eau. Ainsi, si le compteur est endommagé, vous retrouverez facilement votre numéro client, d'abonné pour faire une réclamation des services compétents. Si vous êtes en location et que les charges sont comprises dans le loyer, demandez ces renseignements au propriétaire.

Après un cyclone, le locataire doit faire une déclaration des sinistres auprès de sa compagnie d'assurance et en avertir le propriétaire qui doit également faire une déclaration de son côté. Concernant l'indemnisation, tout dépend du contrat d'assurance habitation souscrit par le locataire et le propriétaire pour son bien.

Enfin, si après un cyclone, seule une partie du logement est habitable, le locataire peut demander une réduction du loyer au propriétaire. Le montant est fixé par ce dernier.

Le propriétaire devra stipuler par écrit le nouveau montant du loyer et préciser la période durant laquelle cette réduction s'applique, dans un avenant au bail, document qui doit être signé par les deux parties.

Travaux d'entretien : qui fait quoi ?

Si un propriétaire loue un bien avec jardin, vous avez l'obligation d'assurer les gros travaux d'entretien. Si votre locataire doit nettoyer les gouttières, il n'a revanche pas l'obligation de s'assurer qu'elle soit bien fixée.

Concernant le jardin, la taille des arbres appartient au locataire mais l'élagage des arbres massifs appartient au propriétaire. Lors d'un cyclone mineur, si un arbre tombe dans votre jardin chez le voisin et endommage son véhicule ou autre bien, le propriétaire peut être tenu pour responsable.

cliquez sur l'icône

CONSEILS D'UN PRO...



Il est recommandé au locataire de prendre des photos de son logement et de ses effets et de les conserver dans un endroit sûr afin de pouvoir être efficace en cas de sinistre.



Il est conseillé de s'assurer que le propriétaire réalise les travaux d'entretien qui lui importent. Si le locataire doit effectuer les travaux d'entretien courant, les gros travaux d'entretien ne sont pas de son ressort.

A noter...

En cas de gestion de son bien par une agence immobilière, le propriétaire est invité en début de saison cyclonique à faire le point avec celle-ci sur les éventuels travaux à réaliser.

Si vous habitez en copropriété, les co-propriétaires sont invités en début de saison cyclonique à faire le point avec leur syndic sur les éventuels travaux à réaliser pour s'assurer de la protection de leur résidence. Ils peuvent demander un rapport de ces interventions au syndic.

Locataire, propriétaire : check liste des points à vérifier

VOUS ÊTES LOCATAIRE D'UN LOGEMENT

Vous devez protéger vos biens et sécuriser les alentours de votre logement : rangez tout ce qui peut faire office de projectiles, assurez-vous que les évacuations d'eau extérieures sont dégagées des feuilles, racines, etc..

Préparez un kit de survie et le mettre en lieu sûr ([voir la liste des courses ici](#)).

Gardez outils et équipements utiles après le cyclone dans un endroit accessible et connu de tous : hache, scie, clous, marteaux, bâches, seaux, etc.

Consolidez les portes et fenêtres par des panneaux en bois cloués. Protégez les baies vitrées, fermez ensuite solidement toutes les issues.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT

Vous devez protéger l'habitat et les biens (toiture/volet), renforcer les structures de l'habitation.

Si la Collectivité et EDF prennent en main l'élagage de certains arbres sur la voie publique et à proximité des fils électriques, les

particuliers doivent se charger de l'élagage des arbres sur leur propriété.

Toutes les réparations importantes, notamment celles dues à la vétusté, à un vice de construction ou un cas de force majeure, sont à la charge du propriétaire.

En cas de doute sur les bons gestes, vous pouvez bien entendu interroger votre gestionnaire locatif Emotion Properties Management qui saura vous orienter.



**CONSOLIDEZ LES PORTES
ET FENÊTRES PAR
DES PANNEAUX EN BOIS**

Contactez votre spécialiste

Emotion Properties Management

Grand Case **0590 77 36 36** - Baie Orientale **0590 77 38 38**

email : contact@emotion-realestate.com

EMOTION

CARIBBEAN REAL ESTATE

BE PREPARED FOR THE

STORM SEASON

TRANSACTION - GESTION - SYNDIC - CONCIERGERIE

Nos équipes sont à votre disposition pour vous accompagner dans la préparation de la saison cyclonique et la concrétisation de vos projets immobiliers

INFORMEZ-VOUS

CONTACT@EMOTION-REALESTATE.COM
+590 590 77 36 36 - GRAND CASE
+590 590 77 38 38 - BAIE ORIENTALE

WWW.EMOTION-REALESTATE.COM

assurance

Locataire - propriétaire : les responsabilités de chacun

Lorsqu'un propriétaire loue son logement, il est recommandé de faire le point avec le locataire sur les biens qu'il assure et sur ceux que son locataire assure. Dans les deux cas, il est également fortement conseillé de prendre des photos du logement et des effets avant le passage d'un cyclone.

AVANT L'ÉVÉNEMENT

■ Scannez ou prenez en photo vos documents administratifs :

- vos justificatifs de propriété ou contrat de location, bail
- votre pièce d'identité et celle des membres de votre foyer
- téléchargez un relevé d'identité bancaire (RIB)
- carte grise et contrat d'assurance de vos véhicules (et surtout ne pas les laisser dans la voiture pendant un cyclone)

■ Si vous avez récemment acheté un meuble ou des articles d'électroménager, si vous avez récemment changé un volet roulant ou effectué d'autres travaux dans le logement, conservez les factures. Scannez les aussi si possible.

■ Placez ces documents sous format numérique sur votre ordinateur et/ou sur une clé USB que, bien sûr, vous placerez dans un endroit sec et sûr pendant le passage d'un cyclone.



■ Prenez des photos votre logement et de vos biens : meubles, objets de valeur, bijoux, voiture, etc. Cela permettra de fournir une preuve de leur état s'ils sont endommagés pendant le passage d'un ouragan.

■ Prenez les mesures conservatoires afin d'éviter l'aggravation des dommages (bâchage de la toiture, etc.) et conservez les justificatifs des mesures d'urgence engagées (déblaiement, etc.).

■ Transmettez un état des pertes estimatif à votre assureur et vos documents administratifs.

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

Que vous soyez propriétaire ou locataire, vous devez adopter le bon comportement.

■ Informez votre assureur du sinistre le plus rapidement possible.

■ Prenez des photos des dommages, si possible sous le même angle que celles prises avant l'événement pour bien montrer les dégâts.

Contactez votre agence

Allianz
Agence Bizet-Capelle

0590 87 57 00

bizetcapelle@allianz-caraibe.fr





TEMPÊTES, OURAGANS, CYCLONES...

ALLIANZ VOUS ACCOMPAGNE !

Des services d'assistance et des offres adaptées à vos besoins.

Avec vous de A à Z

ALLIANZ AGENCE BIZET - CAPELLE

43 Bd de France - Front de Mer
Marigot - 97150 Saint-Martin
Tél : 0590 87 57 00
bizetcapelle@allianz-caraibe.fr
Orias 17007177

OUVERTURE

- Lundi-Mardi-Jeudi : de 8h à 16h
- Mercredi : de 8h à 13h
- Vendredi : de 8h à 12h30
et après-midi fermé au public



Agence BIZET-CAPELLE

QUE COUVRE MON ASSURANCE ?

Si vous possédez une assurance de dommages (incendie, dégât des eaux, ...) pour votre habitation, votre entreprise, vos véhicules, etc., vous bénéficiez automatiquement de la garantie catastrophe naturelle. Vous serez donc remboursé des dégâts causés par le passage d'un cyclone. Quelles démarches faut-il faire ? Éléments de réponses.

QUE COUVRE LA GARANTIE CATASTROPHE NATURELLE ?

Elle prévoit la prise en charge des dommages matériels directs causés aux biens assurés et à eux seuls et concerne :

- les bâtiments à usage d'habitation ou professionnel,
- le mobilier,
- les véhicules à moteur,
- le matériel

Les bateaux par contre ne sont pas couverts.

Que se passe-t-il si le cyclone n'est pas reconnu CAT NAT ?

Pour que le cyclone soit reconnu catastrophe naturelle par l'État, il faut des conditions météorologiques particulières ([ici pour en savoir plus](#)). S'il n'est pas reconnu, vous pouvez toutefois être indemnisé des dégâts causés selon les clauses de votre contrat d'assurance. Dans ce cas, vous devez déclarer vos sinistres à votre assureur dans les cinq jours ouvrés qui suivent le passage du cyclone.

COMMENT FONCTIONNE L'ASSURANCE CATASTROPHE NATURELLE ?

Les assurances recommandent à leurs clients de faire des photos des biens endommagés s'ils doivent nettoyer ou procéder à des déblaiements rapidement. Pour que la garantie catastrophe naturelle fonctionne, un arrêté interministériel doit être pris et publié au Journal officiel de la République française.

Une fois l'arrêté publié, vous avez dix jours pour déclarer vos sinistres à votre assureur et lui transmettre un état estimatif des pertes.

Ensuite, votre assureur déterminera les dommages, le plus souvent après expertise, et vous proposera une indemnité. Il doit la verser dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle vous lui avez remis l'état estimatif de vos dommages ou de la date de publication de l'arrêté interministériel.

(Source : fédération françaises des assurances)

*Cette rubrique
vous est offerte par*


Charles Hervais
assurances



COMPARATEUR ASSURANCE

**GUADELOUPE
MARTINIQUE
GUYANE**

DEVIS GRATUIT
CHARLES-GERVAIS ASSURANCES

MEILLEURS TARIFS **2022**

COMPAREZ LES PRIX ET ÉCONOMISEZ

**BATEAU
HABITATION
PROFESSIONNELS
TRANSPORT DE MARCHANDISES...**

DEMANDEZ UN DEVIS GRATUIT !

Cliquez ici

www.gervaisassur.com

0590 32 12 06 - contact@gervaisassur.com

40, Bld de Houëlbourg - ZI de JARRY - 97122 Baie-Mahault

QU'EST CE QUE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE ?

LE CYCLONE EST-IL UNE CATASTROPHE NATURELLE ?

Même si un cyclone fait beaucoup de dégâts matériels lors de son passage, il ne sera pas forcément reconnu comme catastrophe naturelle d'un point de vue juridique. Explication.

- La catastrophe naturelle peut être déclarée lorsqu'une ou plusieurs composantes (vents, vagues, coulées de boue, submersion marine, inondations, etc.) revêtent une intensité anormale localement. Pour qu'un cyclone soit reconnu catastrophe naturelle, l'intensité du vent doit atteindre au moins 145 km/h en moyenne sur dix minutes ou 215 km/h en rafales mesuré en surface, selon la fédération française des assurances (FFA). La catastrophe naturelle est déclarée par l'État qui prend un arrêté interministériel si les conditions de reconnaissance sont réunies.
- Tous les contrats d'assurance «habitation» comprennent la garantie Cat Nat. Dès qu'un assureur accepte d'assurer vos biens (habitation, voiture, mobilier...), il est obligé de les garantir contre les dommages résultant d'une catastrophe naturelle (loi du 13 juillet 1982), sauf pour certaines constructions trop vulnérables. Selon le code des assurances sont considérés comme effets des catastrophes naturelles «les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ».
- Un assureur ne prendra en charge le règlement d'un sinistre dû à une catastrophe naturelle qu'à la double condition que vous soyez assuré contre ce type de sinistre et que l'état de catastrophe naturelle (CatNat) soit confirmé par un arrêté interministériel. Si vous en êtes victime, vous devez le déclarer auprès de votre assureur.
- Les dommages provoqués par une catastrophe naturelle sont difficiles à évaluer et leur coût peut être considérable. C'est pourquoi l'État apporte sa garantie par l'intermédiaire d'une entreprise publique, la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), auprès de laquelle les sociétés d'assurances peuvent en partie se réassurer. Le législateur a aussi créé le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier. Les sociétés d'assurances alimentent ce fonds en versant 12% de la cotisation perçue au titre des catastrophes naturelles.

Sources : fédération française de l'assurance (FFA) et État.

EN QUOI LE RÉGIME CAT NAT A ÉTÉ RÉFORMÉ

Le gouvernement a souhaité réformer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, dit le régime Cat Nat. La loi a été promulguée le 28 décembre 2021, publiée au Journal Officiel le 29 décembre 2021.

La proposition de loi telle visée vise à réformer le système d'indemnisation dont les faiblesses provoquent sur l'ensemble du territoire des situations humaines compliquées avec des sinistrés qui ne parviennent pas à obtenir l'indemnisation à laquelle ils ont droit.

La loi comprend 9 articles classés en trois parties :

- faciliter les démarches de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle,
- sécuriser l'indemnisation des dégâts et la prise en charge des sinistrés,
- traiter les spécificités du risque sécheresse-réhydratation des sols en matière d'indemnisation et de prévention.

L'article 1^{er} vise à renforcer la transparence de la procédure de reconnaissance des catastrophes naturelles et à faciliter l'accès au recours gracieux.

L'article 2 vise à organiser l'accompagnement des élus locaux dans les procédures de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Il est ainsi institué dans chaque territoire un délégué à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle nommé par arrêté préfectoral. Ce délégué est le référent des collectivités pour les accompagner dans les démarches de reconnaissance

de l'état de cat nat. Si les collectivités en font la demande, il les informera des démarches requises pour déposer une demande de reconnaissance de l'état de cat nat, les accompagnera dans la constitution du dossier de demande. Le référent doit aussi prévoir l'élaboration de supports de communication afin de permettre aux élus locaux d'expliquer à leurs administrés les étapes de la procédure.

L'article 3 de la loi supprime la possibilité de moduler des franchises à la charge des assurés en fonction de l'existence d'un plan de prévention des risques naturels. Cette modulation est en effet vécue comme une injustice par les assurés qui ne sont pas responsables de cette situation.

L'article 4 vise à accroître la légitimité des décisions de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

L'article 5 vise à renforcer les droits des assurés et à sécuriser l'indemnisation des sinistrés.

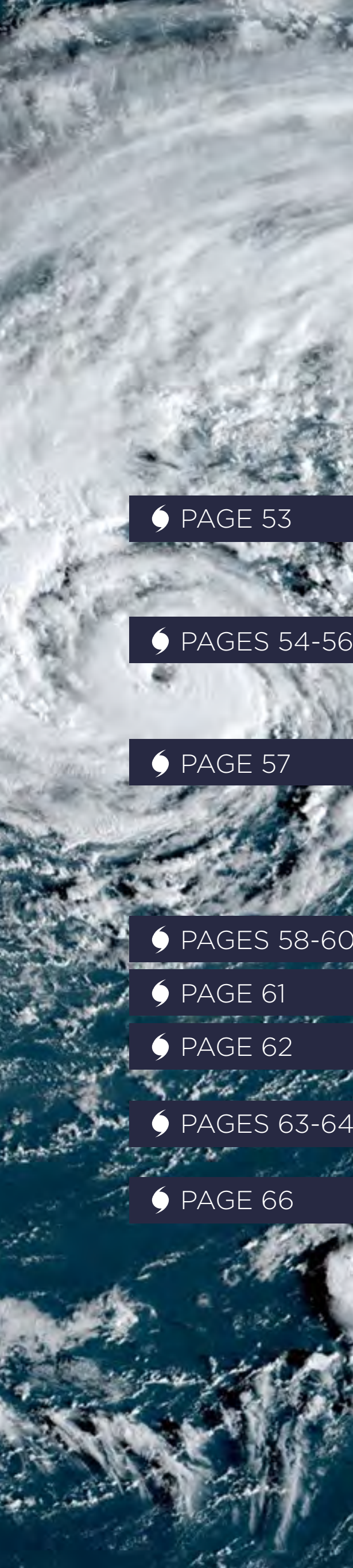
Un cadre réglementaire plus protecteur des foyers victimes de catastrophes naturelles est instauré. Certaines réparations pouvant être inefficaces et pouvant aggraver les dégâts causés par ces phénomènes, la loi met fin à l'indétermination des méthodes et des techniques utilisées. Par conséquent, il est

inscrit dans la loi l'obligation pour les assureurs de faire réaliser des travaux de nature à permettre un arrêt complet et total des désordres existants dans les limites du montant de la valeur de la chose assurée au moment du sinistre. Par ailleurs, le délai de déclaration d'un sinistre à son assureur est étendu de dix à trente jours à compter de la publication de l'arrêté interministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Enfin, le délai de versement par les assurances est réduit de trois à deux mois après la date de remise de l'état estimatif des biens endommagés.

L'article 6 permet la prise en charge des frais de relogement d'urgence des personnes sinistrées dont la résidence principale est insalubre ou présente un danger pour la sécurité des occupants. Les articles 7, 8 et 9 portent sur le renforcement de la politique de prévention sur le bâti existant et la réforme de l'indemnisation des victimes en matière de sécheresse réhydratation des sols. En effet, parmi l'ensemble des aléas climatiques, le phénomène de sécheresse réhydratation des sols se distingue par ses nombreuses particularités.



A vertical strip on the left side of the page shows a satellite image of a hurricane, with swirling white clouds over a dark blue ocean.

PARTIE 4

JE ME PRÉPARE

🌀 PAGE 53

LES PERSONNES VULNÉRABLES
DOIVENT SE FAIRE RECENSER

🌀 PAGES 54-56

COMMENT LES PROFESSIONNELS
DOIVENT SE PRÉPARER

🌀 PAGE 57

QUAND DEVONS-NOUS
ARRÊTER DE TRAVAILLER ?

🌀 PAGES 58-60

LA LISTE DES COURSES :

🌀 PAGE 61

DANS VOTRE SUPERMARCHÉ

🌀 PAGE 62

DANS VOTRE MAGASIN DE BRICOLAGE

🌀 PAGES 63-64

DANS VOTRE PHARMACIE

🌀 PAGE 66

CONSIGNES AUX PLAISANCIERS

OÙ TROUVER LES INFOS ?

cliquez sur le
numéro de page
pour accéder
directement
à l'article

LES PERSONNES VULNÉRABLES DOIVENT SE FAIRE RECENSER

JE SUIS UNE PERSONNE À RISQUE, JE ME SIGNALE AUPRÈS DE LA COM

La loi française donne obligation aux maires de constituer un registre des personnes âgées, des personnes handicapées et fragiles afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. A Saint-Martin, ce recensement se fait également auprès du pôle social de la collectivité.

Le président de la COM doit recueillir les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont fait une demande. La démarche d'inscription est volontaire et la déclaration facultative.

Les personnes concernées sont :

- Les personnes de 60 ans et plus résidant seules,
- Les personnes reconnues inaptes au travail,
- Les personnes handicapées.

La confidentialité des données est assurée par le secret professionnel qui lie les agents de la Collectivité désignés pour enregistrer et traiter ces données. La radiation de ce fichier se fait à tout moment sur simple demande.

L'inscription sur le fichier peut être faite par la personne concernée ou son représentant légal ou, éventuellement, par écrit.

INSCRIPTIONS

Pôle Solidarité et Familles
5 rue Léopold Mingau à Concordia
Tel. 0590 87 61 99

COMMENT LES PROFESSIONNELS DOIVENT SE PRÉPARER

LA COLLECTIVITÉ RAPPELLE LES PRINCIPALES CONSIGNES À SUIVRE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ.

Avis aux hôteliers, syndics de copropriétés

La Collectivité de Saint-Martin fait appel à leur professionnalisme et leur demande de bien vouloir engager les travaux d'élagage et de coupe des végétaux en prévision d'un phénomène cyclonique. Il leur incombe de prendre toutes les mesures nécessaires avec leurs prestataires de services pour évacuer les déchets verts, encombrants et tous déchets pouvant être dangereux en cas de vents forts vers l'éco-site de Grandes Cayes.

Déchets verts, gravats, encombrants et autres détritiques déposés à proximité des abris poubelles ou en bordure de route pourraient représenter un danger pour la population.

Il est fait appel au civisme et au sens des responsabilités de toutes les personnes concernées par la mise en œuvre de ce nettoyage.

Pour rappel

Les dépôts sauvages de déchets ménagers, d'encombrants et de déchets verts sont interdits par la loi (*article L. 541-3 du code de l'environnement*) et la Brigade de l'environnement est en charge de la lutte contre les incivilités : affichages sauvages, dépôts sauvages, nuisances sonores, insalubrité.

Avis aux professionnels du BTP

Il est demandé en prévision d'un événement cyclonique de sécuriser tous vos chantiers (grue, conteneurs, matériels divers). Les déchets des artisans (déchets venant de chantiers tels que les gravats, carrelages, climatiseurs usagés, pots de peintures vides, etc.), des commerçants (cartons, emballages divers, etc.), doivent être impérativement évacués par les entreprises vers l'éco-site de Grandes Cayes. Selon le niveau de vigilance, il pourra être demandé de démonter certains équipements (grues, etc.)

Avis aux gérants de garages et mécaniciens

En ce début de saison cyclonique, des mesures d'hygiène et de sécurité s'imposent. Le Comité d'Organisation des secours rappellent aux garagistes, mécaniciens, tôliers, que l'enlèvement aux environs de leur établissement de tous déchets métalliques pouvant être dangereusement mortels, en cas de vents forts, est un geste essentiel.

Ces mesures préventives doivent être prises dès les premières phases de vigilance dans l'éventualité du passage d'un phénomène cyclonique.

Il est fait appel au civisme et au sens des responsabilités de toutes les personnes concernées par la mise en œuvre de ce nettoyage.

Avis aux gérants de stations-service

Il est porté à l'attention des propriétaires et gérants de stations-service que dès la phase de vigilance rouge, il leur appartient de procéder à la fermeture de leur établissement et à la mise hors service de tout distributeur automatique de carburants.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, la vente d'essence en jerricane doit être limitée et ne pas dépasser les 10 litres. La sécurité publique ainsi que l'organisation du Plan Territorial de Sauvegarde relèvent de la coopération et bonne volonté de tous. La Collectivité de Saint-Martin vous remercie de votre compréhension.

Avis aux agences immobilières

La Collectivité de Saint-Martin fait appel à leur professionnalisme et leur demande de bien vouloir l'aider à faire respecter la propreté de l'île. Les agences qui assurent le syndic de copropriétés, doivent faire évacuer les déchets issus de leurs activités jusqu'à l'éco-site de Grandes-Cayes Cul de Sac.

En aucun cas, la Collectivité n'intervient à l'intérieur des lotissements pour la collecte de ce type de déchets. En cas de gros dégâts causés par un mauvais temps engendrant ainsi de très grandes quantités de déchets verts ou autres, merci de faire parvenir à nos services, dans les plus brefs délais, un plan définissant un périmètre de dépôt situé à proximité du domaine public pour entreposer les déchets qui pourraient être enlevés par la Collectivité.

CONTACTS ET HORAIRES

Ecosite : 05 90 87 25 47

Du lundi au vendredi : 06h-16h

Samedi : 06h00-12h00.

Déchèterie : 05 90 87 79 48

Du lundi au samedi de 10h à 18h. (Sites gratuits pour les particuliers).

**Service environnement de la
Collectivité** : 05 90 52 27 30

Du lundi au vendredi de 8h à 15h

PRÉPARER SA **TPE** EN VUE DE LA SAISON CYCLONIQUE



AVANT
LA SAISON
CYCLONIQUE

**Cliquez ici pour consulter
les précautions
qui peuvent aider à préparer
votre petite entreprise.**

QUAND
UNE TEMPÊTE
APPROCHE

**Cliquez ici pour consulter
les étapes à suivre
pour protéger vos locaux.**

APRÈS LA
TEMPÊTE

**Cliquez ici pour consulter
les conseils pouvant aider
à démarrer rapidement
le processus de récupération.**

Source : U.S SMail Business Administration

QUAND DEVONS-NOUS ARRÊTER DE TRAVAILLER ?

Rester chez soi en cas de cyclone est une évidence. Serez-vous payé ? Que dit la loi ? Éléments de réponse.

Le salarié qui est dans l'impossibilité de se rendre au travail ou d'arriver à l'heure en raison d'une intempérie ne peut pas être sanctionné par son employeur. C'est le cas par exemple en cas d'impraticabilité des routes suite à des inondations. On parle alors de force majeure. Toutefois le salarié doit le prouver et être de bonne foi. Il doit montrer qu'il n'avait aucun moyen pour venir travailler (pas de transport en commun, etc.). De même, s'il ne peut faire garder son enfant et que les écoles sont fermées, il peut rester chez lui. Par contre il est tenu d'en informer son employeur.

L'employeur n'est pas obligé de rémunérer le temps d'absence du salarié qui n'a pas pu venir travailler dans les conditions citées précédemment, sauf convention ou accord collectif plus favorable. Il est aussi possible pour le salarié de poser un jour de congé.

À l'approche du cyclone, la mesure sera donnée par la préfecture de rentrer chez soi (vigilance rouge). Les employeurs doivent alors libérer leurs salariés afin que ceux-ci soient chez eux au moment du passage en vigilance violette (confinement).

Pour compenser les heures non travaillées, le salarié pourra poser un jour de congé ou, selon le code de travail récupérer ces heures.

Au lendemain du cyclone, si un salarié décide de rester chez lui pour nettoyer sa maison, il devra prendre des congés.

CONGÉ CATASTROPHE NATURELLE

Un salarié peut décider de se mettre en congé pour aider les autres, c'est ce que l'on appelle un congé catastrophe naturelle. Ce type de congé a pour objet de participer aux activités d'organismes apportant une aide aux victimes de catastrophes naturelles. Il n'a pas pour but de remettre en état son habitation ou celle de voisin.

En l'absence de convention collective ou d'accord collectif, ou de convention ou accord de branche, la durée maximale du congé est de 20 jours par an.

La durée du congé ne peut pas être imputée sur la durée du congé payé annuel. L'employeur peut refuser d'accorder le congé pour catastrophe naturelle s'il estime qu'il sera préjudiciable à la bonne marche de son entreprise.

A savoir

Pour les salariés du BTP, le code du travail prévoit des dispositions particulières en cas d'intempéries.

L'arrêt du travail en cas d'intempéries est décidé par l'entrepreneur ou par son représentant sur le chantier après consultation des délégués du personnel. Le code du travail indique aussi que des indemnités doivent être versées au salarié.

Cette liste comporte les principaux types de produits à avoir chez soi à l'approche d'un cyclone. Privilégiez des produits qui se conservent longtemps et au sec. Attention aux produits surgelés car en cas de coupure d'électricité durant plusieurs jours, vous perdrez votre stock.

DENRÉES ALIMENTAIRES

- Eau minérale pour 15 jours (1 bouteille / Jour / Pers.)
- Barres énergétiques
- Lait en poudre en boîte
- Produits laitiers UHT
- Plats cuisinés en conserve
- Viande et poisson en conserve
- Légumes secs
- Riz / Pâtes
- Biscuits en boîte
 - Fruits secs
 - Huile
 - Sel, poivre, sucre
 - Nourriture pour bébé
 - Nourriture pour animaux

USTENSILES DE CUISINE

- Briquet + allumettes (à protéger dans un sac plastique)
- Ouvre-boîte, ouvre bouteille, tire-bouchon
- Une grande casserole
- Glacière
- Couteau de poche multifonction
- Assiettes et gobelets en plastique réutilisable + couverts
- Réchaud à gaz + recharges à gaz (si vous avez une cuisinière électrique)

MÉNAGER

- Serpillières + seaux
- Balais raclette
- Eponges
- Désinfectant ménager
- Détergent vaisselle
- Sacs poubelle
- Bougies
- Lampe de poche ou lampe sans pile à manivelle (dynamo)
 - Piles / scotch
- Marteau, pinces, vis, clous
- Eau de javel (sans détergent) ou pastilles de chlore (pour désinfection)

HYGIÈNE, SECOURS

- Papier hygiénique
- Papier essuie-tout
- Serviettes hygiéniques
- Une trousse de secours
- Solution anti-bactérienne
- Mouchoirs jetables
- Un nécessaire pour bébé

La liste des courses
vous est offerte par

SUPER 

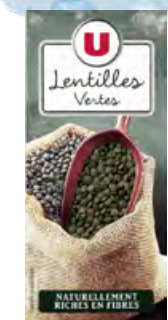
*C'est la saison cyclonique :
N'attendez pas le dernier moment !*

Faites vos courses chez

SUPER U

***Votre chariot
cyclonique***

Visuels non contractuels. Dans la limite des stocks disponibles.



HOWELL CENTER - 0590 29 54 32 - **HOPE ESTATE** - TÉL 0590 52 23 60
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI ET JOURS FÉRIÉS DE 8H À 20H
DIMANCHE DE 8H À 12H45

U Commerçants autrement

«POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE GRIGNOTTER ENTRE LES REPAS». www.mangerbouger.fr

Au Pain Gourmand
PAIN - PÂTISSERIE - VIENNOISERIE
**votre boulangerie
à Howell Center
toujours à
votre service !**

Imprimez cette liste et cochez  vos achats

ALIMENTAIRE :

- ☐ Eau de source plate
- ☐ Lait 1/2 écrémé 1 L
- ☐ Lait écrémé poudre
- ☐ Barres céréales
- ☐ Cassoulet*
- ☐ Haricots verts*
- ☐ Huile de tournesol
- ☐ Pâtes alimentaires
- ☐ Maquereaux*
- ☐ Thon*
- ☐ Compote
- ☐ Ravioli bolognaise*
- ☐ Riz long basmati
- ☐ Sardines à l'huile tournesol*
- ☐ Saucisses lentilles*
- ☐ Sel fin
- ☐ Goûter rond fourré chocolat
- ☐ Petit beurre
- ☐ Sucre en poudre
- ☐ Croquettes chat - chien

BAZAR :

- ☐ Allumettes
- ☐ Assiettes
- ☐ Balai multi-usages
- ☐ Bougies chauffe plat
- ☐ Brosse à laver
- ☐ Cartouche gaz

- ☐ Chlore rapide
- ☐ Coffret de vis
- ☐ Désinfectant multi usage
- ☐ Eau de javel
- ☐ Emballer havane
- ☐ Ensemble pelle et balayette
- ☐ Faitout acier
- ☐ Gobelets
- ☐ Ensemble sceau et grille essoreuse
- ☐ Lampe torche waterproof
- ☐ Liquide Vaisselle
- ☐ Manche métal gaine
- ☐ Marteau
- ☐ Ouvre-boîte
- ☐ Pile
- ☐ Pince multiprise
- ☐ Raclette sol
- ☐ Serpillère écru
- ☐ Tampon/éponge

HYGIÈNE :

- ☐ Coton
- ☐ Essuie-tout compact
- ☐ Lait toilette
- ☐ Mouchoirs papier
- ☐ Papier toilette
- ☐ Serviettes maxi nuit

Liste non exhaustive
*en conserve ou en boîte

Cette liste comporte les principaux types de produits à avoir chez soi à l'approche d'un cyclone.

BRICOLAGE

- Piles / scotch
- Marteau, pinces
- Vis, clous
- Bâches plastiques et sangles (pour protéger les meubles)
- Planches ou feuilles de contreplaqué



USTENSILES DE CUISINE

- Briquet + allumettes à protéger dans un sac plastique
- Couteau de poche
- Une grande casserole
- Glacière
- Assiettes et gobelets en plastique réutilisable + couverts
- Réchaud à gaz + recharges à gaz (si vous avez une cuisinière électrique)



MÉNAGER

- Serpillières + seaux
- Balais raclette
- Eponges
- Désinfectant ménager
- Détergent vaisselle
- Sacs poubelle
- Lampe de poche / torche ou lampe sans pile à manivelle (dynamo)
- Bougies
- Eau de javel (sans détergent) ou pastilles de chlore (pour désinfection)
- Récepteur radio à pile
- Jerricans alimentaires (pour stocker de l'eau)



HYGIÈNE, SECOURS

- Papier essuie-tout



instructions in English [click here](#)



Les médicaments essentiels, sans ordonnance :

- Paracétamol, la forme que l'on peut prendre sans eau est idéale
- Spray désinfectant genre bisontine. Préférez la forme spray qui est plus hygiénique et plus pratique
- Une boîte de traitement symptomatique de la diarrhée aiguë chez l'enfant et l'adulte
- Deux ou trois bandes en rouleau
- Quelques doses de sérum physiologique pour nettoyer les yeux ou les petites blessures
- Un flacon de gel désinfectant pour les mains, ce qui permet d'économiser l'eau si les mains sont sales et ont besoin d'être désinfectées
- Compresses stériles à stocker dans un sac à congélation pour les préserver de l'humidité
- Sparadrap
- Ciseaux



Bon à savoir

Stockage d'eau potable

Il est recommandé de stocker des packs d'eau potable pour la cuisine et pour boire, mais il est aussi intéressant d'avoir quelques pastilles désinfectantes pour l'eau si on doit utiliser l'eau du robinet pour boire ou pour cuisiner juste après le cyclone.

Ne pas se baigner dans la mer

Il est fortement déconseillé de se baigner dans la mer les jours suivant le passage d'un cyclone car les lagons/étangs auront été ouverts pour se déverser dans la mer. Contenant notamment des eaux d'égouts, la mer et le sable peuvent être contaminés par toutes sortes de bactéries. Les eaux de pluies peuvent aussi entraîner des déchets dans la mer.

CONSIGNES AUX PLAISANCIERS



« L'endroit le plus sûr est sur terre et non pas sur bateau »

Le CROSS recommande à tous les plaisanciers d'être particulièrement vigilants en période cyclonique et d'être attentif à toute évolution météorologique.

À l'approche d'une tempête tropicale ou d'un cyclone, la meilleure des recommandations est d'amarrer solidement son navire et d'aller se mettre à l'abri à terre.

«Un bateau ne représente pas un lieu de refuge sûr pour se protéger. Lors de la tempête, aucun moyen de sauvetage ne pourra sortir afin de mettre à l'abri les éventuels navires et leurs occupants qui viendraient se briser sur la terre.

Rester en mer à l'approche de phénomènes météorologiques inquiétants revient à se mettre en danger soi-même et les éventuelles personnes qui seraient susceptibles de venir vous aider», insiste le CROSS.

À Saint-Martin, des abris sont proposés dans différents secteurs en partie française ([cliquez ici pour consulter la liste](#)).

Conseils et choses à prévoir pour préparer le navire à subir un cyclone :

- Se tenir régulièrement informé de l'évolution des conditions météorologiques ;
- Dès le déclenchement des alertes cycloniques, s'assurer que les dispositions nécessaires peuvent être mises en œuvre rapidement ;
- Si le navire doit être maintenu au mouillage, prévoir un abri adapté suffisamment tôt et choisi en fonction des caractéristiques du navire ;
- Vérifier l'état des lignes de mouillage et des amarres, les renforcer et prévoir éventuellement leur remplacement. Armer le navire en configuration cyclonique (annexe rangée, voiles dégréées...) ;
- Penser à tirer à terre les petites embarcations et à les lester ;
- Informer les proches de toutes initiatives durant une alerte cyclonique ;
- En cas d'absence lors d'une alerte cyclonique, prévoir que ces mêmes mesures puissent être prises par une personne désignée à l'avance ;
- Considérer qu'en cas d'alerte cyclonique les moyens de sauvetage ne sont plus disponibles et que l'on ne peut inconsidérément risquer la vie des sauveteurs. **Ne donc pas rester sur le bateau au mouillage pendant l'alerte cyclonique.**

Interdiction de mouillage en cas de d'alerte cyclonique

En cas d'événement, le président de la Collectivité prendra un arrêté afin d'interdire le mouillage en partie française. Rappel des règles.

- 1- Dès l'annonce d'une **vigilance orange** par les autorités compétentes, les propriétaires ou gardiens de navire ou de tout autre bien situé sur le domaine public maritime, qui ne peuvent pas mettre en sécurité les bateaux, devront leur faire quitter la zone et les mettre à l'abri. Il est précisé que le lagon n'est pas considéré comme un abri.
- 2- A l'annonce d'une **vigilance violette** stipulant le confinement, tout mouvement sera strictement interdit sur le domaine public.
- 3- Dès le retour de la **vigilance verte** annonçant la fin de l'événement, les plaisanciers pourront regagner le domaine maritime.

La COM indique que les propriétaires ou gardiens de bateaux qui n'auront pas respecté les trois règles citées ci-dessus, seront tenus comme seuls responsables des dommages survenus sur leurs navires, causés à d'autres biens ainsi qu'aux aménagements du domaine public et portuaire.

Tout usager et tout capitaine doivent obligatoirement s'identifier et s'enregistrer auprès de l'autorité portuaire dès lors qu'il intègre les limites administratives du port de Saint-Martin à savoir les baies de Marigot, Galisbay, Cul de Sac, Grand Case et le lagon de Simpson Bay (partie française).

POUR DÉCLENCHER DES SECOURS EN MER

APPELEZ LE CROSS



Depuis le littoral

TÉLÉPHONE N°196

APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE OU UN PORTABLE

En mer

RADIO VHF CANAL 16

DEMANDEZ LE CROSS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

OÙ TROUVER LES INFOS ?

Dès le 1^{er} juin, une météo des cyclones est diffusée. Plusieurs médias et sites internet relaient au quotidien ces informations météorologiques, qu'il y ait ou non un cyclone. Voici une liste des principaux.

📍 MÉTÉO FRANCE



Le site de Météo France Antilles-Guyane possède un onglet spécifique « cyclone ». Il est possible de suivre la formation et la trajectoire des phénomènes sur une carte. Des images satellites et radar sont actualisées plusieurs fois dans la journée.

Officiellement, il est le seul site de référence selon les autorités.

SITE INTERNET ICI

📍 PRÉFECTURE ET COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

PRÉFECTURE
COLLECTIVITÉ

Les deux institutions relaient les informations sur leur site internet et leur page Facebook.

A noter que c'est le préfet qui, avec les informations recueillies auprès des prévisionnistes, décide des alertes mais c'est Météo France qui les communiquent.

SITE INTERNET PRÉFECTURE ICI

SITE INTERNET COLLECTIVITÉ ICI

📍 NATIONAL HURRICANE CENTER



Au niveau international, le site de référence est celui du NHC, le national hurricane center. Lorsqu'un phénomène est formé, le site actualise trois fois par jour ses informations (8h-14h et 20h), voire plus souvent en cas de cyclone.

Il estime les probabilités d'évolution du phénomène et sa trajectoire. Ses informations sont reprises par les autres médias. Le site est uniquement en langue anglaise (**CLIQUEZ ICI**).

📍 RADIOS LOCALES

Les Saint-Martinois ont l'habitude de suivre l'actualité des cyclones en écoutant les radios locales (Radio Saint-Martin 101.5 FM - SOS Radio 95.9 FM - Youth Radio 92.5 FM...).

📍 MEDIAS LOCAUX

Les médias locaux, dont [Souliga Post.com](http://SouligaPost.com) relaient également les informations officielles.

La fréquence d'urgence pour écouter les informations officielles est 91.1 sur la FM. Elle fonctionnera dès lors que plus aucune radio ne pourra émettre.

Magazine digital gratuit réalisé et édité par Soulīga Editions - 812 809 259.

souligapost@gmail.com - 0590 51 13 73

Directrice de publication : Estelle Gasnet - Graphisme : Angélique Roy

Crédit photos : COM, NHC, Pixabay, État major des armées / France

SAISON CYCLONIQUE 2022

PRÉPAREZ-VOUS

AVEC



CADISCO

ET



CADISmarket



1 ACHETEZ VOTRE KIT CYCLONIQUE

Retrouvez notre kit cyclonique dans nos **magasins** et sur **cadismarket.com**



2 REMPLISSEZ VOS VEHICULES

Visitez l'une de nos **4 stations-services** :
Baie Nettle - Sandy Ground
Baie Orientale - Marigot



3 PRÉVOYEZ VOS LIVRAISONS CARBURANT

Contactez notre service de livraison au **06.90.22.00.10** ou **livraisons@cadisco.com**



CADISmarket

BAIENETTLÉ
OPEN 24/7

SANDYGROUN
OPEN 7AM-8PM

BAIEORIENTALE
OPEN 24/7

MARIGOT
OPEN 24/7

BAIENETTLÉ
OPEN 7AM-8PM

SANDYGROUN
OPEN 7AM-8PM

BAIEORIENTALE
OPEN 7AM-8PM

MARIGOT
OPEN 7AM-8PM